



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le :	Séance du jeudi 17 novembre 2011 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : Le Directeur Général des services, Laurent VAN HERREWEGHE
-------------------------------------	---	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 17 novembre 2011 à 18 h à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. François LOPEZ comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 6 octobre 2011.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0

↳ R 0.2 - Modification de délégués représentant la commune de Mamirolle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- installe :
 - M. Robert POURCELOT, comme délégué titulaire,
 - M. Dominique MAILLOT, comme délégué suppléant,pour représenter la commune de Mamirolle au Conseil de Communauté du Grand Besançon,
- désigne :
 - M. Robert POURCELOT, comme membre titulaire,
 - M. Dominique MAILLOT, comme membre suppléant,de la Commission n°09 « Gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 0.3 - SAIEMB IE - Modification du représentant de la CAGB à l'Assemblée Générale

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne M. Jean-Louis FOUSSERET comme représentant de la CAGB à l'Assemblée Générale de la SAIEMB IE, en lieu et place de M. Gabriel BAULIEU.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Orientations Budgétaires 2012 - Gestion des Déchets

Le Conseil de Communauté a débattu des Orientations Budgétaires 2012 et du PPIF 2012-2016 du Budget annexe Déchets.

↳ R 1.1.2 - Garanties d'emprunt - Constitution de la provision 2011

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la constitution de la provision relative à l'exercice 2011 pour les garanties d'emprunt accordées en 2007 et 2009 à la Société Foncière Habitat et Humanisme, pour un montant de 7 047,33 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

Communication

↳ R 1.1.3 - Participation financière du Grand Besançon à la campagne de communication mise en place par la Région Franche-Comté, à l'occasion de l'arrivée du TGV Rhin-Rhône

A la majorité, 6 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement au Conseil Régional d'une subvention de 100 000 € en 2011 et 120 000 € en 2012 (sous réserve du respect des engagements de la Région listés dans la convention jointe), au titre de la participation du Grand Besançon et de sa mise en valeur dans la campagne régionale de promotion et de communication mise en œuvre par la Région Franche-Comté à l'occasion de l'arrivée du TGV Rhin-Rhône,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 114 Contre : 0 Abstentions : 6

↳ R 1.1.4 - Signature du marché « Réalisation et diffusion du magazine du Grand Besançon »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du choix de la CAO concernant l'attribution du marché « Réalisation et diffusion du magazine du Grand Besançon » aux sociétés suivantes :
 - MCM pour le lot n°1,
 - AECF pour le lot n°2,
 - MAURY pour le lot n°3 (avec impression sur 115 gr recyclé),
 - LA POSTE - MEDIAPOST pour le lot n°4,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce marché à bon de commandes, sans montant minimum ni maximum, et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Avenants à des contrats de travail à durée déterminée (CDD)

Chargé de mission « Budget » - Direction des Finances

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'évolution des termes de contrat de travail du Chargé de mission « Budget » de la Direction des Finances,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant.

Directeur de l'Economie, de l'Emploi et de l'Aménagement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'évolution des termes de contrat de travail du Directeur de l'Economie, de l'Emploi et de l'Insertion,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.2 - Conséquences statutaires de l'externalisation de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la suppression des 3 postes d'agents d'accueil des aires, suite à l'externalisation de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes

↳ R 8.1 - EPF - Demande d'adhésion de la Communauté de Communes de Montbenoît

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la demande d'adhésion de la Communauté de Communes de Montbenoît à l'EPF du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 8.2 - Coopération Grand Besançon - La Chaux-de-Fonds (Suisse) - Mise en place d'un partenariat autour de la carte Avantages Jeunes et d'une carte touristique franco-suisse

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'un partenariat entre la CAGB, la Ville de La Chaux-de-Fonds et le CRIJ,
- se prononce favorablement sur le projet d'échange de jeunes pour une journée événement,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer la convention à intervenir, dans le cadre de l'élargissement de l'édition Besançon Haut-Doubs de la carte Avantage Jeunes au territoire de la Chaux-de-Fonds en Suisse.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

↳ R 9.1 - Résiliation du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'optimisation des collectes des déchets ménagers du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la résiliation du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'optimisation des collectes des déchets ménagers du Grand Besançon, conclu avec le Bureau d'études Girus, pour motif d'intérêt général,
- se prononce favorablement sur le versement d'une indemnité de 1 022 € HT au titulaire du marché, le Bureau d'études Girus,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes afférents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

↳ R 2.1 - Convention de financement des études et des travaux de réalisation du pôle d'échanges multimodal de la gare Viotte

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le principe de réalisation de l'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare Viotte retenu par le comité de pilotage du 23 juin 2011,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de financement des études et travaux de réalisation du PEM de Besançon Viotte,
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toute subvention susceptible d'intervenir dans le financement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Fonds d'Intervention Economique - Modification des modalités d'application

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les nouvelles modalités d'application du Fonds d'Intervention Economique (FIE).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.2 - Concours International de Chronométrie - Soutien du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon au Concours International de Chronométrie, par l'attribution d'une subvention d'un montant forfaitaire annuel de 3 500 €, sur 3 ans, à l'Association Concours International de Chronométrie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention cadre triennale 2011-2013 à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.3 - Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel (SMPSI) - Régularisation budgétaire - Convention entre le Grand Besançon, le SMPSI et la sedD

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention financière relative à la régularisation du montant des avances, entre le Grand Besançon, le SMPSI et la sedD,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.4 - ZAC des Marnières - Avenant n°8 au Traité de Concession

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°8 au Traité de Concession d'aménagement de la ZAC des Marnières,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

↳ R 4.1 - Convention pour la création d'un service commun « Conseil en Energie Partagé »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention pour la création d'un service « Conseil en Energie Partagé »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.2 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'une subvention à la commune de Miserey-Salines pour son projet d'aménagement d'un jardin d'agrément

MM. FELT et JOLY ne prennent pas part au vote.

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à la commune de Miserey-Salines pour son projet d'aménagement d'un jardin d'agrément, à hauteur de 17 616,50 € (correspondant à 25 % du reste à charge de la commune sur les travaux relevant de l'axe I + une majoration de 10 %, le projet étant remarquable sur les aspects Développement durable).

Rapport adopté à la majorité : Pour : 117 Contre : 1 Abstention : 1

↳ R 4.3 - Repérage de porteurs de projet et mise en réseau dans le cadre de SAUGE - Demande de subvention de l'AFIP

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 000 € à l'AFIP pour la réalisation d'actions de repérage de projets et d'animation sur son territoire dans le cadre du projet Sauge, pour l'année 2011, sous réserve du respect des conditions d'attribution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

↳ R 5.1 - Fonds « Manifestations culturelles et sportives » - Subventions 2011 - Régularisations

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'annulation de la subvention accordée par délibération du Conseil de Communauté du 31 mars 2011 à :
 - Interférences, d'un montant de 10 000 €,
 - Quatuor Arkéol, d'un montant de 1 800 €,
- l'attribution d'une subvention d'un montant de 600 € à l'Union Sportive des Prés-de-Vaux pour l'organisation du Besathlon, en lieu et place de la subvention de 600 € attribuée au Comité de Quartier des Prés-de-Vaux le 30 juin 2011.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

↳ R 6.1 - Redéfinition des politiques et Prospective 2030

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la démarche proposée pour le projet « Territoire 2030 »,
- la composition du Comité de pilotage.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 6.2 - Démarche de valorisation du quartier culturel « Cité des arts - Prés-de-Vaux » - Programme européen URBACT - ESIMeC

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de la démarche de valorisation du quartier artistique et culturel,
- se prononce favorablement sur la participation du Grand Besançon au programme URBACT « ESIMeC » et s'engage à produire un plan d'action local avant fin 2012,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte lié à la mise en œuvre de ce projet,
- approuve la prise en charge, dans le cadre du programme URBACT, des frais de déplacement des membres du groupe d'action local.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R 7.1 - Lancement de la procédure d'élaboration d'un nouveau Plan Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2012-2018

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le lancement de la procédure d'élaboration du nouveau PLH,
- la méthodologie envisagée,
- le calendrier proposé.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.2 - Avenant n°3 au marché d'OPAH

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°3 au marché d'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.3 - Demandes de subvention dans le cadre de l'OPAH

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces 10 demandes de subventions, pour un montant total de 64 705 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.4 - Subvention pour la reconstruction de logements publics dans le cadre du PRU des Clairs Soleils - Opérations de Grand Besançon Habitat

MM. ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE.

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi à Grand Besançon Habitat d'une participation financière d'un montant global de 76 240 € pour l'acquisition en VEFA de 2 opérations de 20 logements de type PLUS et PLAI et de 3 logements de type PLAI dans le cadre des démolitions/reconstructions du PRU des Clairs Soleils.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 111 Contre : 1 Abstention : 0

↳ R 7.5 - Nouveaux logements locatifs publics inscrits dans la programmation 2011 de droit commun

MM. ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ces nouveaux dossiers inscrits dans la programmation 2011 de Droit commun,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes, pour un montant total de 160 880 € correspondant à une production, par Habitat 25 et Grand Besançon Habitat, de 62 logements locatifs publics de type PLUS et PLAI.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

↳ R 10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'état des décisions du Bureau dans le cadre sa délégation du Conseil

↳ R 10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'état des décisions du Président dans le cadre sa délégation du Conseil

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 17 novembre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h00.

Étaient présents : **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.2.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 9.1), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (à partir du rapport 1.1.1), Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 1.2.1), Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 1.1.2), Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 5.1), Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL **Boussières :** Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.1), Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.3) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Châtillon-le-Duc :** Thomas JVAUX, Catherine BOTTERON **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Claude PREIONI **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Mamirolle :** Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Robert POURCELOT **Marchaux :** Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au rapport 1.1.2) **Noironte :** Bernard MADOUX (à partir du rapport 1.1.1) **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1) **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au rapport 5.1) **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** Michel LETHIER (à partir du rapport 1.1.1) **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Torpes :** oinique GRUBER **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN à partir du rapport 1.1.1)

Etaient absents : **Arguel** : André AVIS **Besançon** : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOUI, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Marie GIRERD, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN **Beure** : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières** : Bertrand ASTRIC **Chaleze** : Christophe CURTY **Champoux** : Thierry CHATOT **Chemaudin** : Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête** : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **François** : Françoise GILLET **Gennes** : Maryse MILLET **Grandfontaine** : Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte** : Jean PIQUARD **Le Gratteris** : Cédric LINDECKER **Marchaux** : Bernard BECOULET **Novillars** : Philippe BELUCHE **Osselle** : Jacques MENIGOZ **Pelousey** : Claude OYTANA **Pirey** : Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes** : Jean-Marc BOUSSET **Saône** : Maryse BILLOT **Thoraise** : Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier** : Patrick RACINE **Vorges-les-Pins** : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD (à partir du rapport 1.1.1), YM. DAHOUI (à partir du rapport 1.1.1), E. DUMONT (à partir du rapport 2.1), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 6.1), JM. GIRERD (à partir du rapport 1.1.1), JP. GOVIGNAUX (jusqu'au 1.1.1), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.2.2), S. JEANNIN, J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.3), C. MICHEL, D. POISSENOT, F. PRESSE, E. SASSARD (à partir du rapport 1.1.1), J. SCHIRRER, MN. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), C. THIEBAUT, S. WANLIN, JM. MAY, C. OYTANA (à partir du rapport 1.1.1), J. MENIGOZ, B. ASTRIC, C. CURTY (à partir du rapport 1.1.1), R. REYLE (à partir du rapport 3.4), P. GUILLAUME, F. GILLET, M. MILLET, B. BECOULET, D. ROLET (à partir du rapport 1.1.3), P. BELUCHE, P. RACINE

Mandataires : JS. LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), F. FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), B. FALCINELLA (à partir du rapport 2.1), B. RONZI, F. MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 6.1), J. ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), A. BLESSEMAILLE (jusqu'au 1.1.1), C. DEVESA (à partir du rapport 1.2.2), N. WEINMAN, J. PANIER (à partir du rapport 1.1.3), JC. ROY, JJ. DEMONET, N. GUILLEMET, P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), D. GENDRAUD, M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Z. YASSIR-COUVAL, L. HAKKAR, F. LOPEZ, C. BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), MO. CRABBÉ-DIAWARA, R. DEMESMAY, S. COURBET (à partir du rapport 1.1.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.4), C. BOTTERON, C. PREIONI, P. CONTOZ, B. VIONNET, JP. MARTIN (à partir du rapport 1.1.3), B. BOURDAIS, JP. TAILLARD



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Jeudi 17 novembre 2011

CCIT du Doubs

Ordre du jour

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	15
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté	15
Rapport n°0.2 - Modification de délégués représentant la commune de Mamirolle	15
Rapport n°0.3 - SAIEMB IE - Modification du représentant de la CAGB à l'Assemblée Générale	16
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC	16
Finances	16
Rapport n°1.1.1 - Orientations Budgétaires 2012 - Gestion des Déchets	16
Rapport n°1.1.2 - Garanties d'emprunt - Constitution de la provision 2011	26
Communication	26
Rapport n°1.1.3 - Participation financière du Grand Besançon à la campagne de communication mise en place par la Région Franche-Comté, à l'occasion de l'arrivée du TGV Rhin-Rhône	26
Rapport n°1.1.4 - Signature du marché « Réalisation et diffusion du magazine du Grand Besançon »	28
Ressources Humaines	28
Rapport n°1.2.1 - Avenants à des contrats de travail à durée déterminée (CDD)	28
Rapport n°1.2.2 - Conséquences statutaires de l'externalisation de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage	29
Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux Communes	35
Rapport n°8.1 - EPF - Demande d'adhésion de la Communauté de Communes de Montbenoît	35
Rapport n°8.2 - Coopération Grand Besançon - La Chaux-de-Fonds (Suisse) - Mise en place d'un partenariat autour de la Carte Avantages Jeunes et d'une carte touristique franco-suisse	35
Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés	36
Rapport n°9.1 - Résiliation du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'optimisation des collectes des déchets ménagers du Grand Besançon	36
Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements	36
Rapport n°2.1 - Convention de financement des études et des travaux de réalisation du pôle d'échanges multimodal de la gare Viotte	36
Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion	40
Rapport n°3.1 - Fonds d'Intervention Economique - Modification des modalités d'application	40
Rapport n°3.2 - Concours International de Chronométrie - Soutien du Grand Besançon	42
Rapport n°3.3 - Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel (SMPSI) – Régularisation budgétaire – Convention entre le Grand Besançon, le SMPSI et la sedD	43
Rapport n°3.4 - ZAC des Marnières - Avenant n°8 au Traité de Concession	43
Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie	44
Rapport n°4.1 - Convention pour la création d'un service commun « Conseil en Energie Partagé »	44
Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'une subvention à la commune de Miserey-Salines pour son projet d'aménagement d'un jardin d'agrément	44
Rapport n°4.3 - Repérage de porteurs de projet et mise en réseau dans le cadre de SAUGE - Demande de subvention de l'AFIP	46

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports	46
Rapport n°5.1 - Fonds « Manifestations culturelles et sportives » - Subventions 2011 - Régularisations	46
Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets	47
Rapport n°6.1 - Redéfinition des politiques et Prospective 2030	47
Rapport n°6.2- Démarche de valorisation du quartier culturel « Cité des Arts - Prés-de-Vaux » - Programme européen URBACT - ESIMeC	54
Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville	54
Rapport n°7.1 - Lancement de la procédure d'élaboration d'un nouveau Plan Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2012-2018	54
Rapport n°7.2 - Avenant n° 3 au marché d'OPAH	54
Rapport n°7.3 - Demande de subvention dans le cadre de l'OPAH	55
Rapport n°7.4 - Subvention pour la reconstruction de logements publics dans le cadre du PRU des Clairs Soleils - Opérations de Grand Besançon Habitat	55
Rapport n°7.5 - Nouveaux logements locatifs publics inscrits dans la programmation 2011 de droit commun	55
Questions diverses	56
Rapport n°10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	56
Rapport n°10.2 – Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	56

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté

Jeudi 17 novembre 2011

La séance est ouverte à 18h10, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, et levée à 21h00.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

M. LE PRESIDENT.- Bien, si vous pouviez m'écouter avec attention.

Sont excusés : M. CURTIT, il est représenté par M. NICOLAS, M. GUYEN, d'Ecole-Valentin, il est représenté par sa suppléante, Brigitte ANDREOSSO, Marie-Guite DUFAY est également excusée.

Jean-Pierre GOVIGNAUX donne pouvoir à Alain BLESSEMAILLE jusqu'à son arrivée, Hayatte AKODAD donne pouvoir à Jean-Sébastien LEUBA, Yves-Michel DAHOUI à Françoise FELLMANN, Fanny GERDIL à Béatrice RONZI, Abdel GHEZALI à Frank MONNEUR, Sylvie JEANNIN à Nicole WEINMAN, Carine MICHEL à Jean-Claude ROY, Danièle POISSENOT à Jean-Jacques DEMONET, Joëlle SCHIRRER à Didier GENDRAUD, Marie-Noëlle SCHOELLER à Michel LOYAT, Catherine THIEBAUT à Zahira YASSIR-COUVAL, Sylvie WANLIN à Lazhar HAKKAR, Philippe GUILLAUME à Catherine BOTTERON, Maryse MILLET à Pierre CONTOZ, Jean-Michel MAY à François LOPEZ, Jean-Marie GIRERD à Jean ROSSELOT, Edouard SASSARD à Pascal BONNET, Jacques MENIGOZ à Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Françoise GILLET à Claude PREIONI, Philippe BELUCHE à Bernard BOURDAIS, Françoise PRESSE à Nicolas GUILLEMET, Bertrand ASTRIC à Roland DEMESMAY, Bernard BECOULET à Brigitte VIONNET, Patrick RACINE à Jean-Pierre TAILLARD. Voilà pour les pouvoirs.

Alors, maintenant, par rapport à la dernière séance, l'approbation du procès-verbal : est-ce qu'il y a des remarques à faire par rapport au procès-verbal. Je n'en vois pas.

Secrétaire de séance : François LOPEZ, tu veux bien ? Quorum atteint, pouvoirs donnés, la séance peut démarrer.

Rapport n°0.2 - Modification de délégués représentant la commune de Mamirolle

M. LE PRESIDENT.- « Modification de délégués représentant la commune de Mamirolle » : donc, l'ancienne situation, c'était Daniel HUOT, titulaire et suppléant : Miguel PARRA, ça ne change pas. L'autre titulaire : Didier MARQUER. Robert POURCELOT devient titulaire et Dominique MAILLOT devient suppléant. Est-ce que Robert POURCELOT est là ?

M. POURCELOT.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- D'accord, bienvenue. Bien, il n'y a pas de remarques ? Ils sont installés.

Rapport n°0.3 - SAIEMB IE - Modification du représentant de la CAGB à l'Assemblée Générale

M. LE PRESIDENT.- « Modification du représentant de la CAGB à l'Assemblée Générale de la SAIEMB Immobilier Entreprises » : il est proposé de me désigner comme représentant de la CAGB à l'Assemblée Générale de la SAIEMB IE, en lieu et place de Gabriel BAULIEU. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Je ne prendrai pas part au vote, c'est adopté. C'est pour que je puisse présider l'Assemblée.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - Orientations Budgétaires 2012 - Gestion des Déchets

M. LE PRESIDENT.- « Orientations Budgétaires - Budget annexe - Gestion des Déchets » : je vais passer la parole conjointement à Gaby et à Jean-Pierre TAILLARD.

M. BAULIEU.- Oui, merci. Je vais simplement dire quelques mots d'introduction et notre spécialiste nous fera le point sur ce qui se dessine pour 2012, même si, pour nous tous, tout ne constituera pas une surprise, compte tenu du cadre dans lequel se situent ces augmentations. Et si nous travaillons de manière décalée, je vous le rappelle, s'agissant des Orientations Budgétaires du Budget annexe Déchets, c'est parce que nous sommes tenus de voter le montant de la Redevance avant le 1^{er} janvier. Et donc nous devons avoir ces deux temps, tout d'abord, d'Orientations Budgétaires, et ensuite de vote du budget et du montant de la Redevance, nous y procéderons au Conseil du 15 décembre.

Ces Orientations Budgétaires, comme le budget prochainement, seront fondés sur ce que nous connaissons bien, donc sur notre projet de mandat en matière de déchets. Vous en connaissez le détail, à la fois pour ce qui concerne directement notre établissement et sa Direction des Déchets en matière de collecte et d'évolution de celle-ci quant au conditionnement, au tri et à l'évolution vers cette Redevance Incitative à la pesée, etc. - tout cela vous sera décrit dans le détail par Jean-Pierre - et par ailleurs, démarches également en parallèle avec le SYBERT, avec des dispositions particulières - et vous vous en souvenez - que nous avons prises dans le courant de l'année, donc décisions du SYBERT, et nous, en matière organisationnelle, concernant donc les personnels au niveau des déchetteries, puisque c'est bien par une démarche parfaitement complémentaire de nos deux établissements que nous pouvons atteindre notre objectif de réduction des déchets et de réduction du traitement des déchets.

Donc toutes les Orientations Budgétaires, finalement, sont l'expression, la traduction de cette démarche, sachant que nous avons traversé en 2010-2011 une période importante de mise au point de nos conditionnements, en 2011 également, de renouvellement du parc matériel, donc autant de choses que nous trouvons dans ces orientations quant aux évolutions, s'agissant notamment de l'investissement, avec l'effort qui a été fait particulièrement en 2011, qui impactera la ligne amortissements sur l'exercice 2012. Donc c'est cela qu'il convient de souligner avec, s'agissant du traitement, un certain nombre de considérations particulières touchant à l'évolution de la réglementation - je pense notamment à la destination des mâchefers et à l'évolution de la TGAP - plus les préoccupations que nous portons solidairement au sein du SYBERT concernant l'endettement et avec les précautions à prendre au regard des aléas.

Donc tous ces éléments additionnés conduisent à une certaine augmentation du coût de cette problématique globale Déchets puisque nous gérons la collecte, mais c'est nous qui percevons la Redevance pour financer également le traitement assuré par le SYBERT. Donc nous sommes sur une tendance un peu haussière, néanmoins, quand nous la remplaçons, de manière lissée sur quelques années, c'est objectivement une évolution modérée et je crois qu'il faut bien l'intégrer, le dire et le répéter. D'ailleurs, on se souvient des appréhensions que les uns et les autres pouvaient avoir en 2006, lorsque nous avons convergé vers ce dispositif unifié au sein du Grand Besançon, tout le monde aurait bien signé pour être au rendez-vous tarifaire que nous connaissons désormais.

Avec l'impact de dispositions qui ne relèvent pas de nos initiatives, donc il y a des réglementations qui évoluent et nous devons donc tout simplement en prendre acte et en assumer les conséquences, pour certaines d'entre elles d'ailleurs, on peut les avoir appelées de nos vœux à un titre ou à un autre.

Et puis il y a - et j'en terminerai là-dessus - un élément nouveau qui intervient ces temps-ci en matière fiscale, qui va impacter la tarification de la collecte de déchets. Vous savez qu'on trouve dans les tuyaux des dispositions gouvernementales, et prochainement législatives, des évolutions de fiscalité de TVA et, selon toute vraisemblance - bien évidemment, les textes ne sont pas adoptés - cette évolution du taux de TVA impactera le service Déchets. Et vous le savez fort bien, la TVA, cet impôt génial, est payé de manière définitive par l'utilisateur ou le consommateur ultime et donc ce sera le cas en matière de déchets. Donc nous aurons, entre les orientations telles que nous les évoquons aujourd'hui et puis l'application ultérieure, l'impact de la hausse du taux de TVA. Voilà, c'est un élément que nous intégrerons donc dans le coût et il s'agit tout simplement d'en prévoir l'application qui sera incontournable. Voilà, je voulais attirer votre attention là-dessus, ce n'est pas dans le rapport, mais vous savez que c'est éminemment d'actualité.

Voilà ce que je voulais dire en introduction, puisque, encore une fois, je connais mille fois moins bien le dossier que le spécialiste qui se démultiplie par ailleurs ces temps-ci, avec toute la Direction des Déchets, pour communiquer, faire passer les messages, rencontrer les élus dans la perspective des évolutions majeures que nous aurons à assumer tous ensemble dans le courant de l'année 2012, évolutions que nous commencerons modestement sous les auspices du test, mais les choses deviendront « pour de vrai » plus que « pour de semblant » à la rentrée de l'automne. Voilà, Jean-Pierre, c'est à toi.

M. TAILLARD.- Alors on va donc évoquer ces Orientations Budgétaires qui ne sont pas très loin de ce qui apparaîtra prochainement comme le projet de Budget qui vous sera soumis. On garde en tête que ces éléments sont établis sur la base d'un financement qui est principalement lié à la Redevance. Les projets sont présentés en hors taxes et ils sont assujettis à la TVA à taux réduit. Quel taux ? Nous le saurons prochainement, lorsque la loi de Finances sera votée.

Concrètement, dans tout le tableau qui est là, qui est la copie d'un tableau que vous avez dans vos documents, ce qu'on peut retenir, c'est que l'encours de la dette est de 6,7 € par habitant pour le SYBERT en 2011 et qu'il sera de 2,7 € par habitant fin 2016. Vous voyez que cet encours de la dette est quasi-symbolique en valeur. Dans le projet qui avait été présenté précédemment, on imaginait faire un emprunt de 1 500 000 € pour couvrir le suréquipement des nouveaux camions, pour les amortir. De fait, les acquisitions des véhicules ont été faites dans des conditions extrêmement favorables pour l'acheteur qu'a été l'Agglomération et donc seuls 1 100 000 € seront à mobiliser pour assurer une sorte de crédit de trésorerie à terme de 8 ans, donc, là, que des choses tout à fait satisfaisantes.

Maintenant, si on passe au document suivant, beaucoup s'intéressent à la notion de savoir combien va coûter de faire fonctionner ce que j'appellerais la « machinerie Redevance Incitative ». Certains peuvent s'inquiéter de voir tourner des équipements complexes, quels sont leurs frais de fonctionnement ? Vous avez quelque part un certain nombre de détails qui se résument de la façon suivante : faire fonctionner la RI en 2012 coûtera à chaque habitant 1,4 €. Ce qui est une somme, bien sûr, mais qui reste modeste si on la compare avec les 6 € qu'aurait coûté la reconstruction du four 3. Donc la mise en œuvre, le fonctionnement de la RI sur 2012, voilà son niveau, c'est environ 1,4 €.

On passe au document suivant : en termes d'évolution des dépenses, vous avez tous gardé en tête que 2010-2011 a été la période d'équipement en bacs, pour la périphérie, pour ceux qui ne l'étaient pas. Et puis début 2011 cela a été, pour la Ville, le puçage des bacs qui ne l'étaient pas et la mise aux normes de certains bacs qui étaient trop anciens. Donc cela veut dire qu'en termes de personnel, nous avons fait appel, soit à des heures supplémentaires des agents, soit à des prestataires extérieurs ponctuels. Donc dans l'élaboration du Budget, en termes de dépenses de personnel, prévoit donc 160 K€, ce qui est, je dirais, l'augmentation assez naturelle des dépenses de personnel à effectif constant. On fait une économie de 90 000 €, ce qui est l'équivalent des ressources supplémentaires auxquelles on avait fait appel pour les équipements de bacs l'année dernière et l'année d'avant. Donc cela fait une augmentation des dépenses de personnel qui reste limitée à 1,3 % comparativement à 2011. Et, le dernier point, c'est qu'on a renégocié au cours de l'été précédent, à partir de juillet 2011, un nouveau contrat de collecte avec VEOLIA, qui est un contrat de collecte qui permet d'avoir des coûts plus faibles et, en plus, avec des véhicules équipés pour la Redevance Incitative. Donc là il y a une mise en concurrence qui a porté ses fruits et donc on a une légère réduction du coût du contrat VEOLIA qui correspond à 4 bennes qui tournent sur la périphérie.

Maintenant, les points délicats sont les points qui ont été pressentis tout à l'heure, ce sont ceux du SYBERT. En effet, il y a des facteurs de surcoûts qui apparaissent au niveau du SYBERT. Vous avez 3 colonnes, gauche, centrale et à droite qui correspondent à 3 hypothèses selon lesquelles on peut préparer ce budget.

L'hypothèse de gauche c'est celle dans laquelle on a la perspective de voir résolus certains problèmes de façon naturelle.

On a travaillé sur une hypothèse centrale - que je résume de façon très simple - hypothèse sur laquelle on a pris une indexation des valeurs de marché (tous les contrats, vous le savez, sont indexés) qui amène à une augmentation de 3 € par tonne sur l'incinération. On a des éléments de législation mâchefers qui ne sont pas tous définis, pour lesquels on considère qu'on aura 8 € supplémentaires par tonne incinérée. Et puis on a des éléments qui touchent à la TGAP, avec une augmentation légère. C'est un choix médian, vous l'avez compris, sur lequel je dirais qu'on n'a pas de certitudes totales. Donc ce que vous pouvez constater c'est que dans l'ensemble des éléments qui sont résumés apparaissent aussi des éléments de prise de conscience d'un emprunt qui a été engagé en 2007 par le SYBERT, qui est un emprunt structuré, dont les taux de remboursement actuel évoluent de façon spectaculaire et déconcertante. Et donc dans le projet de budget qui vous sera présenté le 15 décembre on intégrera la notion de prise de précaution pour pouvoir renégocier cet emprunt dans l'hypothèse où des conditions plus avantageuses nous permettraient de quitter cet emprunt.

Vous voyez que la construction qui a été faite là, suivant une hypothèse médiane, donc entre les deux extrêmes, nous amène à constater que le surcoût d'incinération serait de 1,8 € par habitant pour passer de 2011 à 2012. Donc c'est l'élément qui est tout à fait perceptible : 1,8 € par habitant, voilà le bilan de ce qui est pressenti comme étant l'accroissement des charges émanant du SYBERT pour l'incinération, qui est la principale évolution côté SYBERT.

Si on passe au document suivant et si on regarde l'évolution des recettes, je vous rappelle que c'est un budget annuel, il doit être équilibré, donc il faut, en masse, collecter 3,9 % de plus de recettes pour évoluer de 2011 à 2012, ce qui correspond à 3,4 % sur les tarifs. On prend en compte l'évolution de la population, bien sûr, c'est-à-dire, une augmentation d'environ 2,5 € par habitant, passage de 2011 à 2012.

Voilà donc en résumé l'évolution dans le cadre de ce qu'on appelle l'Orientation Budgétaire, l'évolution prévisible, tarifaire, par habitant, en moyenne.

Pour terminer je dirais qu'il reste des incertitudes, vous l'avez compris. Le phénomène lié à cet emprunt, qui a été souscrit en 2007, est tributaire des taux de change d'un certain nombre de monnaies au niveau mondial. Donc tout le monde aura compris que ce qui va se passer dans les prochains mois est pour le moins imprévisible en termes d'évolution de ces taux de change, donc en termes d'évolution du taux de l'emprunt et de la capacité à le reconvertir en un autre emprunt un peu moins surprenant. On sait aussi qu'il y a des menaces sur l'évolution de la législation concernant les mâchefers qui pourraient créer une source de dépenses tout-à-fait surprenantes sur le coût de traitement des mâchefers. Pour l'instant les choses ne sont pas parues, mais il y a quelque part des signes qui laissent penser que cela arrivera un jour ou l'autre. On sait aussi qu'il y a des évolutions de la réglementation en termes de sécurité sur les déchetteries, sécurité, manipulation des produits, etc., qui pourraient renchérir les conditions de fonctionnement des déchetteries. Et puis vous savez que la dernière incertitude - mais elle dépend de nous tous et de tous les citoyens de l'Agglomération - c'est la façon dont chacun va s'approprier la mise en place de la Redevance Incitative. En effet, tout le monde a compris que l'évolution du coût de l'incinération est importante à la tonne. Si les objectifs de la RI sont atteints avec un peu de timidité, cela va se traduire financièrement par quelques surprises.

Donc, on est ici en Orientations Budgétaires, on vous communique les quelques questions qui restent en suspens, néanmoins, s'il était besoin de rassurer certains, dans ces climats d'incertitudes, on a récapitulé ici le coût moyen par personne sur l'Agglomération de la Redevance Ordures Ménagères depuis 2006, date de prise de compétence par l'Agglomération jusqu'à 2012, dans l'hypothèse où le budget serait le reflet de l'Orientations Budgétaire que l'on vous a donnée tout de suite. Vous observez que, sur les dernières colonnes, on cumule les effets liés aux projets du SYBERT, plus à l'équipement de la RI, plus maintenant au fonctionnement de la RI. Si on fait une moyenne d'augmentation par an sur ces 6 années, vous observerez que cette augmentation moyenne est de 1,9 %. Alors, c'est toujours trop, mais ce n'est pas aussi spectaculaire que certains ont pu l'affirmer dans les couloirs de cette Assemblée. Vous avez compris qu'il reste une autre incertitude, mais je l'avais dit en préambule, je ne veux pas y revenir, ce sont les décisions que prendront nos représentants à l'occasion du vote de la Loi de Finances, qui peut donc introduire une modulation de 1,5 % des tarifs au-delà de cette orientation présentée. J'en ai terminé, sauf questions.

M. LE PRESIDENT.- Bien, merci Jean-Pierre. Voilà, on a tenu à ce qu'il y ait quand même un exposé très précis, avec le maximum d'informations sur les retombées pour les familles, parce que ce n'est pas neutre, quand même, je crois qu'il faut le dire. Cela dit, je voudrais remercier Jean-Pierre qui a vraiment, avec le service, beaucoup travaillé là-dessus et je crois que depuis les premières propositions qui avaient été faites, beaucoup de progrès ont été faits, entre autres en matière financière. Tout cela a été assez bien organisé, puisque, on l'a dit, concernant par exemple l'achat de véhicules, on a pu obtenir de bonnes conditions. Maintenant, voilà, je crois que les chiffres sont ceux-là, ce ne sont que des orientations, on verra la réalité le moment venu. Et puis aussi, ce que nous paierons, chacun d'entre nous, ce sera aussi le résultat des efforts que nous n'aurons pas faits.

Bon, c'est tout ce que je peux dire et je vous passe la parole. Quels sont ceux qui veulent intervenir par rapport à ces Orientations Budgétaires ? Monsieur REYLE.

M. REYLE.- Oui, juste une petite question pour savoir exactement quel serait le traitement des mâchefers qui serait modifié en l'état actuel, parce que cela paraît vague.

M. LE PRESIDENT.- Jean-Pierre.

M. TAILLARD.- Donc, sans entrer dans certains détails, aujourd'hui, vous le savez, les mâchefers, après extraction du four, sont mis à stabiliser dans des locaux aérés, mais à l'abri de la pluie. Et donc au bout d'un certain temps, des mesures sont faites pour voir le degré de toxicité de ces produits et après ils peuvent être intégrés, sous certaines conditions, dans ce qu'on appelle les « renforts routiers », mélangés à du béton, etc. Il apparaît aujourd'hui qu'entre autres, dès l'instant où ces mâchefers seraient dans des conditions un peu nouvelles, définies, plus sévères, il faudrait probablement les broyer pour les homogénéiser et ensuite vérifier que l'on n'a pas atteint certains niveaux de toxicité. Et dans ces cas-là, ils devraient être stockés dans des décharges très spéciales, dans lesquelles le coût de mise à disposition pourrait faire multiplier par 10 le coût à la tonne. Donc, de mémoire, dans un four qui consomme 45 000 tonnes de déchets dans l'année, on peut produire plus de 5 000 tonnes, voire 8 000 tonnes de mâchefers, et on pourrait craindre qu'à un moment donné, 1 tonne de mâchefers, pour la stocker dans ces conditions très spéciales, puisse coûter 1 000 €. Donc, par rapport à cela, il y a une appréhension évidente. Ce n'est pas contradictoire avec des préoccupations environnementales, tout le monde l'a compris, mais au final, est-ce qu'on arrivera à convaincre le citoyen qu'il faut qu'il investisse des sommes ? Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, Madame GELIN.

Mme GELIN.- Oui, je voulais savoir pourquoi vous n'avez pas choisi la taxe, plutôt que la redevance. Il y a de nombreux articles qui disent aujourd'hui que le tri a vraiment majoré de façon considérable le coût de l'enlèvement des ordures. Mais le plus gros problème avec la REOM, c'est que, vraisemblablement, on risque de se retrouver avec des incivilités et donc le chargement de poubelles qui ne sont pas les siennes ou des décharges sauvages. Et là, en ce moment, il y a des organismes qui en parlent, c'est publié de plus en plus dans la presse. J'aurais voulu savoir pourquoi vous aviez choisi ce système. Est-ce que vous pensez qu'effectivement c'est le bon ?

M. LE PRESIDENT.- Il y a beaucoup d'articles dans la presse - et Jean-Pierre va vous répondre sur le fond - mais qui ne disent pas cela. Ils disent qu'au contraire la Redevance Incitative, ce que nous avons mis en place, est plutôt exemplaire. Oui, je ne dis pas qu'il n'y a pas un article qui en parle, je ne dis pas ça, je lisais encore un communiqué d'AMORCE l'autre jour, quelque chose que vous avez dû recevoir sur Internet : « Interrogez vos Maires sur le coût des déchets », cela a été envoyé en grand nombre. Et à l'intérieur de ce document, ils donnaient l'exemple d'une seule ville, d'une seule Agglo qui avait mis en place une bonne pratique, c'était Besançon. C'est pour cela que j'ai répondu à celui qui m'avait envoyé ça : qu'il regarde l'exemple. Il me dit : « Dites-moi où est marqué que vous êtes bien », donc cela veut dire qu'il n'avait même pas lu le texte qu'il m'avait envoyé, il n'a dû lire que les titres. Enfin, vous avez dû tous le recevoir, c'est un grand expéditeur de documents que vous connaissez tous.

Bien, voilà. Donc, le problème des incivilités : cela a déjà été traité, mais Jean-Pierre va vous redonner quelques précisions. Mais le progrès, la plupart des villes quand même, beaucoup de villes, viennent ici pour voir l'Agglomération, pour pouvoir, effectivement, copier ce système qui a été mis en place, qui est, à mon avis, le seul bon système actuellement. Mais Jean-Pierre, vas-y.

M. TAILLARD.- Ce que je vous propose c'est de remettre rapidement ceci dans le contexte.

Première chose déjà, pour couper court à toute inquiétude, nous avons fait une étude de toutes les agglomérations de France, y compris celles qui sont dans les zones touristiques, parce que dans les zones touristiques on ne sait pas ce que c'est que la population, cela change sans arrêt. On a donc fait une étude des coûts par habitant des ordures ménagères, coûts valeur moyenne. Sachez que la valeur moyenne du coût annuel en France, dans toutes les agglomérations, cela va de 70 € à 170 € par habitant et par an. Si vous l'avez bien noté, nous étions en 2011 à 75 €. Cela veut donc dire que nous sommes, parmi toutes les agglomérations de France, celle qui est le plus bas, en termes de coût par habitant à un pouyème près. Et si on introduit la prospective RI, on reste toujours dans les quelques tout premiers en termes de tarif bas. Donc ça c'est le premier élément, qui vous sera présenté dans la prochaine Assemblée, lorsqu'on sera sur le Budget lui-même, parce que là, on était en prévisions. Donc on a cette étude très complète qui a été faite ici dans les services.

Maintenant, il faut garder en tête que, quelque part, les législateurs ont défini une loi qu'on a appelée « Grenelle de l'Environnement », dans lequel il est dit : « Premièrement, le pollueur doit être le payeur » et donc on doit introduire une redevance et elle doit être incitative. Sachez que le législateur, dans sa sagesse, n'a pas encore trouvé de solution pour faire une taxe incitative. Donc aujourd'hui vous avez deux solutions : faire la redevance et la faire incitative, mais il n'y en a pas d'autres. Et nous avons reçu à peu près tous les représentants de toutes les grandes agglomérations de France qui viennent voir l'expérience du Grand Besançon et tous ont constaté qu'ils ont le même objectif que nous, simplement, eux, partent d'une taxe, donc leur premier travail, c'est de passer de la taxe à la redevance. Lorsqu'on vend un service, ce service doit être lié à la consommation du service et non pas à la valeur du bien que l'on va posséder. Et donc, aujourd'hui, ce qu'impose la loi fait aller dans cette direction, d'accord ? Donc, simplement, je vous rappelle que dans cette Assemblée, autour de cette table, en 2006, vous avez été invités à vous prononcer pour savoir si tout le monde passait à la Redevance. Je vous rappelle qu'à l'époque, déjà, 95 % de la population de l'Agglomération, fin 2005, fonctionnait à la Redevance, considérant que c'était le système le plus proche du service rendu. Voilà pour répondre sur l'essentiel.

Sur les effets pervers, les comportements déviants, les réunions que nous organisons dans les CCHS aujourd'hui dans les secteurs de l'Agglomération sont là pour répondre à ces questions. On a apporté des réponses. On sait pertinemment que tout système, quand il va se mettre en place, pendant quelques mois va générer des comportements déviants, mais vous avez tous pris note - et vous avez peut-être lu le 8 pages qui est dans le magazine diffusé depuis quelques jours - que, quelque part, il y a des antidotes qui ont été mis en place pour atténuer ces comportements déviants et les faire supprimer dans la durée.

M. LE PRESIDENT.- Il faut d'ailleurs dire une chose, c'est qu'il y aura peut-être des comportements déviants mais certains n'ont pas attendu la mise en place de la RI pour avoir ces comportements déviants, parce que l'augmentation des dépôts sauvages aujourd'hui, alors qu'il n'y a pas la pesée, chacun dans sa commune le constate. Enfin, j'imagine que la plupart le constate. Il y a là un vrai problème d'éducation et d'incivilité où, maintenant, on met effectivement les poubelles où c'est le plus simple. Et pour l'instant, il n'y a pas de problèmes de pesée. Pour une ville que je connais bien, et je peux parler de celle de Besançon, ce sont des tonnes qui sont ramassées par notre petite camionnette actuellement. Et nous en avons parlé en Bureau, beaucoup de communes de la périphérie, pour ne pas dire toutes, connaissent ça, à tel point d'ailleurs que nous sommes en train d'envisager la mise en place, vous le savez, d'agents assermentés, qui pourront, au niveau de l'Agglo, au niveau de la Ville, ouvrir les sacs poubelles pour essayer de retrouver les auteurs de ces dépôts sauvages.

Oui, Christophe, excuse-moi, tu avais demandé la parole.

M. LIME.- Oui, moi je pense que sur la politique des déchets, dans les articles que vous avez dû lire sur l'Est Républicain, il était marqué qu'il y avait beaucoup de gens qui se faisaient beaucoup d'argent sur les déchets. Je pense que tout le monde l'a lu jusqu'au bout. Il faut toujours lire les articles dans l'intégralité. Je pense également que si on a un prix plutôt bas sur la Ville, maintenant sur l'Agglomération, c'est qu'historiquement parlant, il y a toujours eu une recherche, y compris à l'intérieur du service public, de quelque chose d'efficace à un coût extrêmement bas, y compris quand on regarde les augmentations qu'il peut y avoir à l'intérieur du Budget. Quand on fait 1,3 % d'augmentation de la masse salariale, je pense que ce serait bien que tout le monde fasse ça, avec tout ce que cela peut comporter, y compris quand on a un certain nombre de contrats.

L'autre point, c'est que j'ai un peu l'impression que chaque année, j'allais dire : « on nous invente », mais ce n'est pas ça, on a toujours quelque chose de plus. J'ai repris un peu les Orientations Budgétaires, on nous avait dit : « 2010-2011, c'est la dernière année où l'on fait une augmentation, après, ce sera fini, pendant 4-5 ans. » Et puis, chaque année, alors ce n'est pas de la responsabilité de ceux qui dirigent, parce que je vais aller un peu plus loin, on nous dit : « Voilà, il y a la TGAP, il y a ça qui arrive, il y a les mâchefers... », et j'ai un peu l'impression que, parce que c'est des déchets, il ne faut rien dire. Il faut laisser mettre la TGAP sur laquelle on peut quand même s'interroger, y compris sur le reversement, parce que je pense que cela sert surtout de prélèvement supplémentaire pour pouvoir taxer une nouvelle fois les usagers. Sur les mâchefers, il faut quand même s'interroger essentiellement sur ce qu'on va en faire. Alors, d'accord, les mettre dans les centres d'enfouissement, je ne suis pas obligatoirement sûr que l'on va régler le problème des mâchefers, on va les mettre simplement dans des endroits qui coûtent plus cher. Je ne suis pas obligatoirement sûr que l'on va régler, y compris le problème environnemental, par rapport à ça. Ce n'est pas parce qu'on va les mettre à Vaivre ou je ne sais pas où que cela va enlever la toxicité qu'il peut y avoir à l'intérieur. Et donc quand on regarde un petit peu le Budget, on est quand même, en 2 ans, en recettes estimées de la REOM à près d'une augmentation de 10 %. C'est 5,9 en 2010-2011, 2011-2012 : 3,9 en recettes estimées globales, on est bien d'accord et sur les usagers, en 3 ans, c'est quand même une augmentation de 7,2. En plus, on vient de nous annoncer et là on l'avait bien compris il y a quelques jours, que, une nouvelle fois, la prochaine fois on va nous dire : « Au fait, il y a un élément nouveau, il y a la TVA maintenant » et bien entendu personne ne va rien dire, parce que, comme c'est sur les déchets, la TVA c'est normal qu'on remette un petit coup. Donc je pense qu'il va falloir qu'on arrête, sous couvert de dispositions diverses et variées, d'augmenter le prix au niveau de l'ensemble des déchets, parce que, au bout, on a quand même des usagers qui payent. Quand on est au double de l'inflation, je pense qu'on peut peut-être le faire une année pour une année exceptionnelle, mais cela ne peut pas se généraliser dans le temps. Parce que je rappelle quand même que les salaires de tout le monde n'augmentent pas le double ou le triple de l'inflation. Et donc là, c'est les déchets, c'est l'eau, c'est l'énergie, où, là aussi on considère qu'une augmentation de 20 ou 30 % c'est normal, avec tout ce que cela peut comporter.

M. LE PRESIDENT.- Non, nous, on ne considère pas que ce soit normal.

M. LIME.- Non, j'ai dit : « On » ce n'était pas obligatoirement viser ceux qui étaient à la tribune, j'ai bien fait attention. Donc, voilà, je pense qu'il faut qu'on commence un petit peu à réagir et ce serait bien aussi qu'on interpelle un petit peu nos députés, qu'ils arrêtent de voter un certain nombre de lois avec des conséquences importantes sur l'ensemble des usagers, parce que c'est ce secteur-là, mais il y en a aussi des autres.

Je termine simplement sur le fait qu'il y a des gens qui se font de l'argent. Je rappelle que quand le SYBERT a décidé de faire son centre de tri, c'était avec Monsieur MARTIN, comme par hasard, le prix a baissé de 25 % pour essayer de nous faire changer d'avis. C'était exactement le même prix que l'on faisait. Donc je pense qu'on a bien fait de se lancer dans la maîtrise publique, y compris sur un certain nombre de nos traitements de déchets, parce que si on veut maîtriser, à terme, là aussi, le prix au niveau de la poubelle, il faut aussi que l'on maîtrise nos propres outils. On s'aperçoit que quand on maîtrise nos outils, je crois que la démonstration est faite à la Ville et à la CAGB, maintenant on est en train de le faire au niveau du SYBERT, au moins sur ce qui est de notre responsabilité, non seulement on n'augmente pas les tarifs, mais au moins on arrive au minimum à ne pas les augmenter pendant plusieurs années, voire même à les baisser.

M. LE PRESIDENT.- C'est vrai, vous savez qu'on a toujours voulu faire les choses nous-mêmes, on le sait pour l'eau. Moi, je me souviens très, très bien lorsqu'il a fallu renégocier avec la même société qui a la décharge de Corcelles-Ferrières le prix du transport, à partir du moment où j'ai menacé de le faire en régie, Jean-Pierre, tu dois t'en souvenir, immédiatement, dans les deux jours qui ont suivi, les prix ont baissé. Donc je crois qu'effectivement, beaucoup se sont fait beaucoup d'argent sur ces domaines-là. En ce qui nous concerne nous avons toujours été très vigilants, c'est pour cela d'ailleurs que dans d'autres domaines, entre autres, sportifs, on n'a pas eu beaucoup de sponsoring par certaines grandes sociétés, mais nous en sommes plutôt fiers, parce qu'on sait très bien que lorsqu'il y avait des opérations comme ça qui étaient menées, quelque part cela retombait sur l'utilisateur.

Donc, la remarque de Christophe LIME, moi je la partage, enfin on la partage tous d'ailleurs, puisque on a demandé, effectivement, des simulations pour voir effectivement ce que cela coûterait, enfin c'est mon sentiment, mais c'est aussi le sentiment qui est partagé par tous, on veut savoir ce que vont payer les usagers finaux. Et, entre autres, avec la crainte que j'ai souvent exprimée, concernant le collectif, qu'il soit dans Besançon ou dans les communes périphériques, puisqu'on sait très bien que les difficultés de tri en collectif sont beaucoup plus grandes quand on est dans un collectif que quand on est dans un pavillon où l'on est quand même vraiment responsable de son tri, on l'est beaucoup moins dans un collectif. Et moi je resterai personnellement très, très attaché et très vigilant par rapport à l'augmentation du coût des ordures ménagères pour les personnes qui vivent en collectif, voilà ce que je voulais dire. Eric ALAUZET.

M. ALAUZET.- Oui, il faut que l'ensemble de nos collègues ait la vision la plus claire possible des évolutions tarifaires sur les 2 années, puisque Christophe vient d'évoquer les 2 années, 2011 puis 2012. Elles sont de nature totalement différente ces augmentations, puisqu'elles sont à peu près du même ordre. 2011, on l'a voté en 2010, c'était vraiment le résultat de politiques volontaristes. Volontaristes ! De la CAGB, concernant la Redevance Incitative, et du SYBERT, concernant les dispositifs d'accompagnement, notamment de compostage, massification du compostage pour l'habitat collectif et de modernisation des déchetteries, notamment, pour reprendre ce que vient de dire le Président, compostage collectif massifié, pour qu'il y ait de l'équité entre les usagers, pour qu'ils puissent tous bénéficier des leviers de la Redevance Incitative. C'étaient vraiment nos politiques volontaristes. Et on vous l'a expliqué l'année dernière, c'était, d'une certaine façon, pour solde de tout compte, en disant : « Effectivement, les années suivantes, on n'a pas de nouvelles politiques à mettre en place ». On avait dit : « Donc cela n'augmentera pas » sauf que, on dit également : « S'il n'y a pas d'événements extérieurs ». Malheureusement, les éléments extérieurs sont venus et cette année, c'est bien pour des causes extérieures au choix et de la CAGB et du SYBERT que les augmentations vont se produire, notamment des décisions parlementaires et puis ce fameux emprunt d'il y a quelques années. Donc vous voyez, c'est d'une nature totalement différente, autant l'année dernière, on pourrait se dire qu'on aurait pu ne pas le mener cette politique volontariste. En même temps, et je crois que Jean-Pierre aura l'occasion de vous l'expliquer en détails à l'occasion de la prochaine séance, c'est une politique qui nous a coûté 2 € par habitant et par an et qui, sans doute, va nous éviter 6 € par habitant et par an, pour construire de nouvelles infrastructures d'incinération. Donc il faut mettre aussi en perspective les augmentations que l'on a avec celles que l'on aurait pu avoir si on n'avait rien fait, voilà. Mais cela viendra un petit peu plus tard dans les explications. Donc, fallait-il les mener ou pas ? En tout cas on a pris les décisions de les mener l'année dernière, cette année on n'y peut rien, on les subit totalement, les augmentations.

M. LE PRESIDENT.- Bien, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Madame JEANNIN.

Mme JEANNIN.- Merci, je vais tout à fait dans votre sens, Monsieur le Président. Il y a une réelle interrogation actuellement des habitants propriétaires de collectifs dans les grands immeubles. Enfin, la question que je pose, c'est : les syndicats de copropriétés ont-ils été associés à la discussion et à l'étude ? Comment vont-ils répartir toutes ces nouvelles charges. Enfin, est-ce qu'on peut en savoir un peu plus sur le collectif ? Merci.

M. LE PRESIDENT.- Oui, Jean-Pierre, tu répondras globalement, Madame le Maire de Châtillon.

Mme BOTTERON.- Oui, Monsieur le Président, donc nous avons un exposé très clair, très instructif sur les perspectives d'évolution du coût des ordures ménagères. Je souhaiterais avoir des précisions sur les recettes induites, sur la valorisation énergétique liée à l'incinération, les valorisations organiques et les recettes liées à la vente des collectes du verre et du carton, parce que c'est vrai que dans le dossier on a 2 lignes et demi sur les recettes, alors qu'on a un exposé très clair et très précis sur l'ensemble des dépenses.

M. LE PRESIDENT.- Jean-Pierre, est-ce que tu peux répondre ?

M. TAILLARD.- Oui, alors, à la première question concernant le problème des grands collectifs ou des collectifs en général, je ne voulais pas rentrer dans les détails, le Président y a fait allusion, sachez qu'avant l'été, les services se sont vus confier la charge de faire des pesées d'ordures ménagères produites dans un certain nombre de grands collectifs de la Ville de Besançon, sur différentes rues, sur différentes cages, etc., de façon à connaître déjà quelles étaient les quantités produites et de façon à extrapoler le nouveau tarif incitatif appliqué aux pesées et aux situations observées avant l'été. Ce qui nous permettait donc de donner des résultats par anticipation sur le coût des déchets, dans ces collectifs, en supposant que les citoyens ne faisaient aucun effort, puisqu'on parlait sur la situation avant l'été. Ce que l'on peut vous dire, parce qu'on n'a pas prévu de le présenter ce soir, il y a d'autres sujets à l'ordre du jour, on le fera volontiers la prochaine fois, c'est que l'on a montré que pour tous ceux qui avaient des coûts par habitant qui paraissaient élevés, dans le sens qu'ils étaient du mauvais côté de la moyenne, donc des collectifs dans lesquels on présentait des bacs qui étaient relativement peu remplis ou des bacs qui étaient mal triés, on a constaté que la mise en place de la RI contribuait à réduire de façon sensible la Redevance que paieraient ces habitants s'ils ne changeaient pas leurs gestes. Parce que, simplement, la RI prenant en compte, d'une part, les volumes de bac et, d'autre part, la quantité de déchets produite, permet de corriger ces anomalies. Donc cela a pu être vérifié et cela permet de répondre aux interrogations. Donc, réduction des coûts pour ceux qui, dans le collectif, avaient des comportements qui étaient hors norme et qui engendraient des coûts élevés. Et ça c'est en faisant l'hypothèse qu'ils ne faisaient pas d'effort, donc pour peu qu'ils fassent un effort, même, je dirais, atténué, cela leur permettra de réduire les dépenses.

Sur la question concernant la valorisation énergétique et la vente des matières premières, on sait qu'on a eu début 2009 une période catastrophique sur la valeur des matières premières à la revente, puisque les circuits étaient tels que, parfois, on nous proposait de vendre de la matière première à prix négatif avec les frais de prise en charge. Il faut savoir qu'aujourd'hui on a retrouvé des coûts de matières premières qui sont, je dirais, normaux, voire même un peu attractifs. Donc on est dans une période plutôt bonne par rapport à tout ce qu'on a pu vivre récemment. Et en ce qui concerne la valorisation énergétique, je vous rappelle que le niveau de TGAP qui est perçu, en termes de taxes, dépend d'un critère de rentabilité énergétique de l'installation d'incinération. Et aujourd'hui on est à des niveaux de rentabilité en prenant en compte l'énergie chaleur produite, l'énergie électrique produite, qui sont des choses qui sont relativement avantageuses et intéressantes. Donc ces chiffres-là, on les joindra au prochain rapport si vous le souhaitez. Mais sachez que pour l'instant le niveau de TGAP auquel on est soumis prend directement en compte que la valorisation énergétique de l'incinération est de très bon niveau.

M LE PRESIDENT.- Très bien. Madame GELIN.

Mme GELIN.- Vous parliez des collectifs tout à l'heure, donc des immeubles. Mais lorsqu'il y a eu la mise en place des poubelles avec tri sélectif dans les années 2000, les habitants des lotissements se sont mis ensemble pour avoir un container commun. Donc ces containers, souvent, sont sur des espaces, disons, en limite du public et accessibles par tous les propriétaires de ces maisons. Donc est-ce que vous avez déjà essayé d'évaluer le poids de ces containers, qui étaient des containers partagés. Et puis je voulais quand même faire une remarque, vous dites : « Oui, on est les meilleurs, on est super » mais vous avouez également que vous êtes les premiers à le faire en France, donc est-ce qu'on pourra avoir une évaluation des résultats et de ce que vous escomptez ?

M. LE PRESIDENT.- Jean-Pierre.

M. TAILLARD.- Je ne suis pas sûr d'avoir compris votre dernière question. Si vous pouviez me la préciser.

Mme GELIN.- Je vous disais que cette Redevance Incitative était très observée par les autres communautés d'agglomération, parce que c'est une première, une expérience innovante, donc, dans les choix que vous avez fait. Et donc je voulais savoir si, finalement, on allait avoir des contraintes supérieures aux autres et avoir un bilan positif.

M. LE PRESIDENT.- Si vous voulez, le résultat de tout ça, c'est que le poids des ordures baisse et que, par rapport à ce que nous devrions payer, et ça on le sait, nous avons déjà des gains importants. Après, Jean-Pierre va finir la réponse, ce qui se passera demain, bon, on verra. Mais si un certain nombre de villes viennent voir ce que nous avons fait, c'est parce que, entre autres, toute la nouvelle réglementation incite à faire ce que nous avons fait les premiers. Ecoutez, on a fait beaucoup de choses, ici, dans cette Agglomération, les premiers. Par exemple, en 73, les premières rues piétonnes et les premiers transports en commun développés. Je crois qu'on était les premiers, on s'en porte encore bien aujourd'hui, oui, les premiers par rapport aux villes de plus de 100 000 habitants, d'autres l'avaient fait avant.

M. TAILLARD.- Oui, sur l'aspect mesures dans des collectifs, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, on a fait sur l'équivalent de 2 000 habitants. Donc cela a été fait sur toute une série de rues de Besançon, on pourra vous communiquer les résultats si vous le souhaitez. Par contre, je suis incapable de dire si c'était dans votre rue ou dans une autre rue, je connais la liste d'un certain nombre de rues, mais je ne les connais pas toutes. Sur l'expérience, le seul risque aujourd'hui c'est la population. Le seul risque, c'est l'agrément, l'accompagnement, je dirais, l'appropriation du projet par les habitants de l'Agglomération. Techniquement, le système est ficelé, économiquement, il est calibré, il est simulé, donc je dirais que c'est le geste citoyen, le comportement, qui est le risque. Par contre, savoir s'il y a eu un gros risque, on garde quand même en tête que la moitié des investissements de ce projet ont été financés par l'ADEME et on sera les seuls à être financés à ce niveau-là, parce que nous sommes ceux pour qui l'expérience va servir de références pour d'autres collectivités. L'ADEME voulait avoir une expérience à exhiber et donc, à ce titre, plus de la moitié des investissements et des travaux, des activités d'ingénierie, ont été financés par l'Etat, ce qui a permis d'atténuer les dépenses. Donc je pense que là, comme je vous le dis, le seul risque au final, c'est le risque lié à un comportement des citoyens de l'Agglomération qui serait hors prévisions.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Oui, je voudrais vous dire à mon humble niveau que, certes, comme vient de le dire Monsieur TAILLARD, l'appropriation du système par les habitants est sans doute la clé du succès. Mais je m'étonne toujours que, sur ce thème-là, comme sur beaucoup d'autres, on ne fasse jamais valoir les réflexions d'une Assemblée tout à fait remarquable, qu'on a d'ailleurs contribué à mettre en œuvre, en place plutôt et en œuvre aussi, qu'est le Conseil de Développement Participatif ? Je fais tout ce que je fais sur mes loisirs, mais j'ai quand même regardé ce qu'ils nous envoient et ils ont fait un rapport tout-à-fait intéressant et qui décline, dans une page, tous les moyens qu'il faudrait mettre en œuvre pour faire en sorte que nos concitoyens s'approprient ce nouveau système basé sur la Redevance Incitative. Je ne les ai plus en tête, mais voilà, il faudrait, Monsieur le Vice-Président, que l'on cite les gens qui participent à l'œuvre commune que nous menons sur un thème très important, voilà.

M. TAILLARD.- Alors, pour vous rassurer, sachez que sur la brochure qui est actuellement diffusée dans les boîtes aux lettres, à la fin de la brochure, on rappelle en particulier que le CDP a été un partenaire, dès le début de l'opération. Il est intervenu dès le début pour s'approprier les objectifs et les enjeux, il a mené sa réflexion...

M. ROSSELOT.- D'accord, mais...

M. TAILLARD.- Le CDP a transmis ses propositions et ces éléments sont intégrés chaque jour dans le travail qui est fait. Le cercle de qualité local, le bureau de qualité sur tous les problèmes de mesures, tous les membres du club qualité sur Besançon et sur Montbéliard, se sont adjoints à nous sur le problème de la pesée, de la mesure, etc.

M. ROSSELOT.- Il faut les associer.

M. TAILLARD.- Donc, tous les acteurs qui ont été associés ont été cités à cette occasion. Peut-être qu'on ne l'a pas rappelé assez, mais comme on est dans un débat budgétaire aujourd'hui je m'étais focalisé sur ces propos.

M. LE PRESIDENT.- J'ai d'ailleurs moi-même écrit au Président du CDP pour le féliciter pour la qualité de son travail. Bon, voilà, donc c'est un débat d'Orientations Budgétaires, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Rapport n° I.1.2 - Garanties d'emprunt - Constitution de la provision 2011
--

M. LE PRESIDENT.- Le point suivant, donc « Constitution de la provision 2011 - Garanties d'emprunt ». Gaby.

M. BAULIEU.- Oui, sur les points suivants, si vous le voulez bien, on peut passer rapidement. Il s'agit tout simplement de l'application d'une règle que nous nous sommes donnée : dès lors qu'un investisseur dans l'habitat n'est pas financé par des crédits publics, nous provisionnons. Sur les deux opérations en cause, par la Société Foncière Habitat et Humanisme, en application de la règle que nous nous sommes fixée, donc nous provisionnons 7 047,33 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ? C'est adopté.

Communication

Rapport n° I.1.3 - Participation financière du Grand Besançon à la campagne de communication mise en place par la Région Franche-Comté, à l'occasion de l'arrivée du TGV Rhin-Rhône
--

M. BAULIEU.- Le rapport suivant « Participation financière du Grand Besançon à la campagne de communication mise en place par la Région de Franche-Comté à l'occasion de l'arrivée du TGV Rhin-Rhône ». Donc, sur cette opération de communication avec l'arrivée du TGV, la LGV est construite, et nous sommes un peu, en étant partenaires, opportunistes, donc en nous adossant à l'opération de communication mise en place par la Région. Avec les autres agglomérations concernées, nous nous associons à cette opération de communication portée par la Région, nous apportons notre contribution financière, 100 000 € en 2011, 120 000 en 2012 (puisque en 2011 c'est 100 000 € de l'Agglomération et 20 000 € de la Ville) et sous conditions - il n'y a pas de raisons qu'elles ne soient pas réunies - d'atteindre parfaitement l'objectif et notamment, dans l'opération de communication de la Région, que notre territoire soit mis en valeur. Donc nous abonderons cette opération à hauteur de 120 000 € en 2012 sur une opération qui est de 2 M€ sur 2 ans, portée par la Région.

M. LE PRESIDENT.- Bien, Monsieur BONNET.

M. BONNET.- Oui, je suis déjà intervenu au Conseil Municipal sur cette question et je regrette - et je pense que d'autres aussi le regrettent -, que bien que cela concerne la Région Franche-Comté, l'intercommunalité de Vesoul n'ait pas pu être associée puisqu'elle va passer en agglomération prochainement, ce qui aurait permis d'élargir un petit peu cette communication. Mais au-delà de ça, je trouve cette communication intelligente, mais très abstraite et je ne suis pas certain de ses retombées, donc pour ma part je m'abstiendrai.

M. LE PRESIDENT.- Bien, Monsieur GIRARD.

M. GIRARD.- Merci, moi je suis inquiet, pas pour la promotion de la Ville, mais pour l'accueil de nos prochains visiteurs en gare LGV, sur les 2 sites, sur la gare Viotte et sur la gare Franche-Comté. Une commission de travail a déjà beaucoup travaillé dessus pour trouver une solution d'accueil dans les 2 gares et l'Office du Tourisme et des Congrès de la Ville, qui a pris en charge cette mise en place, est très inquiet, puisque, après avoir demandé des subventions à la Région et au Département, nous nous sommes vus imposer un refus complet. Je suis étonné que l'argent, qui est important, qui est quand même dépensé pour une communication qui, elle aussi, est importante, ne puisse pas aussi servir à mieux informer des touristes, des visiteurs, des congressistes. Et je suis très inquiet, effectivement, que la Ville se retrouve finalement en dernière position pour pouvoir organiser cet accueil dans les 2 gares. Au pire, l'accueil en gare LGV Besançon-Franche-Comté sera complètement abandonné et nous nous replierons ultimement sur un accueil minimal à la gare Viotte. Donc je suis inquiet et bien évidemment, nous avons demandé une subvention à la Communauté d'Agglomération qui, je l'espère, va tenir compte de notre demande, nous en avons vraiment besoin pour l'accueil de nos visiteurs.

M. LE PRESIDENT.- C'est effectivement un problème important que l'accueil des visiteurs. Moi je ne sais pas, je n'ai pas participé à ces réunions de travail, il faut que l'on regarde ça dans le détail. Je ne vous cache pas que je suis un peu surpris que la Région et le Département n'aient pas répondu favorablement. En plus, il ne s'agit pas de l'Office de Tourisme uniquement. Je pense que dans une gare TGV, il faut que ce soit l'ensemble des opérateurs du tourisme qui soient là, c'est-à-dire le Comité Départemental, le Comité Régional, l'Office de Tourisme, parce que ceux qu'on accueille dans la gare de Besançon-Franche-Comté-TGV, ce ne sont pas que des gens qui viennent à Besançon, ce sont des gens qui vont dans toute la région et je pense que tu as bien fait de le signaler, Jean-François, il faut peut être que l'on relance un peu la machine au Département et à la Région.

M. GIRARD.- Le budget de l'accueil c'est 80 000 €, alors on compare.

M. LE PRESIDENT.- Le budget, pardon ?

M. GIRARD.- Le budget d'un accueil digne de ce nom en gare, dans les 2 gares, c'est 80 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Par an ?

M. GIRARD.- La mise en place.

M. LE PRESIDENT.- Ah oui. Oui, cela n'apparaît pas comme étant insurmontable, c'est clair. Ecoute, il faut qu'on regarde cela. Je pense qu'il serait bon qu'au niveau de la Commission Tourisme, ici, vous puissiez regarder ça. Vous avez déjà été contacté ? Il faut contacter la Commission Tourisme de l'Agglo peut-être, pour faire une démarche commune avec Claude PREIONI et Jean-Yves PRALON. Regardez cela. Je vous invite, effectivement à le faire. Bon, Monsieur DEVESA.

M. DEVESA.- Merci, nous souhaitons sur ce rapport faire part également de notre interrogation quant à la pertinence de cette subvention, compte tenu de l'importance du montant, alors même que la SNCF assurera très certainement au niveau national une communication importante à l'occasion de la mise en service du TGV Rhin-Rhône. Alors, bien sûr, nous espérons vivement que la subvention créera des retombées. Mais au vu du budget de la CAGB et des actions à mener, le montant de cette subvention, conséquent, nous interroge.

M. LE PRESIDENT.- Vous interroge ?

M. DEVESA.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- De toute façon c'est toujours le cruel dilemme. Si on ne fait rien, on laisse retomber dans l'anonymat notre région et si on fait, cela coûte trop cher. Donc il y a un moment où il faut quand même aussi peut-être savoir ce que l'on veut. Moi je pense que dans toutes ces opérations-là, ce qu'il faut surtout, c'est veiller à la cohérence des actions. Et c'est pour cela que, plutôt que de faire une action isolée, la Ville, les Agglomérations, ce n'est pas uniquement la nôtre, travaillent de concert avec la Région. Je pense que c'est plutôt une bonne pratique de travailler ensemble. Alors, après, les montants, bien sûr, c'est toujours... On peut toujours dire qu'on pourrait l'utiliser autrement, ce qui est vrai, mais j'entends tellement dire qu'on ne fait pas assez pour faire parler de cette région que moi je pense que c'est quand même un bon plan cette coopération, on doit vraiment avoir toujours cela en tête. C'est pour cela que je pense que, pour le sujet cité précédemment, il faut vraiment travailler entre la Ville et l'Agglo, le CRT et le CDT, que nous puissions avoir des actions communes. D'ailleurs, juste à titre d'information, il y a une salle qui va se libérer, qui ne va pas être utilisée par la SNCF dans la gare TGV, et j'avais demandé à Guillaume PEPY lors d'une de ces rencontres que j'ai eues avec lui, qu'il puisse nous mettre à disposition cette salle, peut-être moyennant un tout petit peu de finances, pour que l'on ait, sur place, au moins en attendant que la zone se construise, un lieu d'accueil pour accueillir des industriels, des touristes et autres. Et cela est en train de se mettre en place et de se fidéliser. Donc nous pourrions accueillir, l'Agglomération, mais aussi d'autres entreprises ou d'autres institutions qui voudront organiser un accueil dans cette gare. Peut-être serons-nous amenés à ce moment-là à établir un tarif de location. Cette gare, ce ne doit pas être, effectivement, uniquement un lieu où l'on descend du train et on prend une navette, ou un lieu où l'on s'arrête. Il faut qu'il puisse y avoir un certain nombre de choses qui puissent être organisées, voilà.

Cela dit, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Quels sont ceux qui sont contre ? Je n'en vois pas. Et des abstentions, il y en a combien ? Alors, le groupe UMP, 1, 2, 3, 4, 5, 6 qui s'abstiennent. Bien.

Rapport n°1.1.4 - Signature du marché « Réalisation et diffusion du magazine du Grand Besançon »
--

M. BAULIEU.- Le rapport suivant, 1.1.4, est relatif à la signature du marché « Réalisation et diffusion du magazine du Grand Besançon ». Donc suite à la procédure de consultation qui a été lancée, parce que notre marché arrive à terme au 31 décembre, cette publication est à nouveau confiée à 4 prestataires sur les lots qui vous sont indiqués : la conception, la régie publicitaire, l'impression et la distribution, donc MCM, AECF, MAURY, LA POSTE et MEDIAPOST. Donc, si vous voulez, simplement, situer les choses, donc s'agissant de MCM, c'est une entreprise de la place qui détient ce lot-là pour la première fois. Sur la régie publicitaire, Agence Européenne de Communication Publique, donc c'est également une agence spécialisée dans la communication publique et institutionnelle, avec différentes collectivités qui travaillent avec cette institution-là. Sur l'impression et la distribution, LA POSTE et MEDIAPOST, je vous fais grâce du commentaire. Donc voilà, ceci étant vu bien évidemment par la Commission d'Appel d'Offres, nous sommes invités à autoriser le Président à signer ce marché.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarques, pas d'abstentions ?

Ressources Humaines

Rapport n°1.2.1 - Avenants à des contrats de travail à durée déterminée (CDD)

M. BAULIEU.- Le rapport suivant, donc on change de registre, on est sur les Ressources Humaines. Sur le rapport 1.2.1, quelques avenants : deux avenants à des contrats de travail à durée déterminée, donc deux ajustements. L'un pour le chargé de mission « Budget » à la Direction des Finances : au vu de la qualité du travail fait, donc des missions accomplies, etc., donc il y a une revalorisation de rémunération, et l'autre à la Direction de l'Economie, de l'Emploi et de l'Aménagement : un ajustement également qui vise tout simplement à mettre le contrat en conformité avec ce qui était convenu, mais qui n'avait pas été écrit.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ?

Rapport n° 1.2.2 - Conséquences statutaires
de l'externalisation de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

M. BAULIEU.- Ce rapport 1.2.1 étant validé, sur le rapport 1.2.2 : « Conséquences statutaires de l'externalisation de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage », donc c'est une conséquence normale de la décision que nous avons prise de confier à un prestataire extérieur, VAGO, cette mission, même si nous conserverons un référent qui assurera la liaison. Donc nous avons 3 postes qui, bien évidemment, doivent être supprimés sur cette mission. Bien évidemment, il nous revient de reclasser les 3 personnes concernées, c'est chose faite pour 2 d'entre elles et puis nous travaillons pour la troisième.

M. LE PRESIDENT.- Alors, moi, je voudrais quand même, à cet instant, faire une petite déclaration, je passerai la parole à d'autres s'ils le souhaitent. Actuellement, nous avons un vrai problème avec les aires d'accueil des gens du voyage. Je me suis encore entretenu ce soir avec Monsieur le Préfet, il y a une réunion demain matin, et je le dis très clairement, et Monsieur le Préfet est parfaitement en phase avec moi.

Nous avons mis en place, il n'est d'ailleurs pas terminé, un schéma départemental d'accueil des gens du voyage, pour nous permettre, entre parenthèses, de mettre en place des procédures rapides, par le biais de référés. Bon, ce plan n'est pas terminé. Mais c'est plus grave que ça, c'est qu'il y a un certain nombre d'aires où il n'y a pas de problèmes, très peu de problèmes, et il y en a 2 où il y a de grosses difficultés. Ces 2 aires, je vais les citer : c'est celle de Mamirolle, qui est régulièrement détruite, et l'aire de Saône qui a aussi des difficultés, à un niveau peut-être un peu moindre, mais quand même. Dernièrement, ces aires ont été remises en place, elles ont été à nouveau détruites. Je veux d'ailleurs dire une chose, il ne faut pas que l'on confonde tout. Ce qui pose problème, ce ne sont pas les gens du voyage dans leur globalité, ce sont 3 ou 4 familles, composées d'un certain nombre de personnes qui, vraiment, jettent le discrédit sur l'ensemble des gens du voyage. Donc, qu'on ne se trompe pas dans ce que je dis, il y a des gens du voyage qui ont choisi cette façon de vivre, qui est tout à fait acceptable, pour lesquels, effectivement, nous avons mis en place un certain nombre de dispositifs, entre autres d'éducation pour les enfants, avec des camions, avec des bus, avec des cours, l'intégration dans les écoles, la quasi-totalité de ces familles ne pose pas de problèmes. Il y a par contre un groupe qui tourne sur la CAGB et je le dis publiquement ce soir, ce n'est pas acceptable. J'ai écrit à Monsieur le Préfet pour le lui dire, il faut que la République, que la Justice, que les forces de police, que tout le monde intervienne. Je ne peux pas, moi, accepter que nous mettions des dizaines de milliers d'euros dans des aires d'accueil des gens du voyage et que tout cela soit régulièrement saccagé par quelques uns, comme cela a été encore le cas, je crois, cette nuit à Saône, conduisant, entre autres, le groupe TOTAL à démonter ses pompes et à fermer la station-service avec la mise au chômage, la destruction de 5 emplois. Donc, là, moi, le Maire, les maires, sommes plutôt désarmés. Le Président de l'Agglo aussi, je ne suis pas sheriff, pas plus que Daniel HUOT ou qu'Alain VIENNET. J'ai demandé, et je dois dire que j'ai eu Monsieur le Préfet encore ce soir, il est parfaitement d'accord avec moi, il y a une réunion demain matin, il faut vraiment que cela cesse. Il y a aussi d'autres incidents qui ont eu lieu sur l'aire de Roche-lez-Beaupré, ce n'est pas exactement la même chose, sur l'aire de grand passage à Thise, oui, c'est à Thise, mais c'est le Maire de Roche-lez-Beaupré qui a râlé dans la presse, c'est pour cela que je l'ai vu, mais c'est autre chose.

Il y a aussi des aires qui fonctionnent bien, je prends par exemple celle qui est chez toi, Robert, à Pirey, où il n'y a pas de problèmes majeurs. Et à cet égard je veux dire que l'Agglo, entre autres, avec Robert STEPOURJINE et avec Bernard MOYSE, nous sommes très attentifs. Mais là, on se trouve, aujourd'hui, au bout de ce que nous savons faire. Voilà, moi je tenais vraiment à le dire, parce que nos services font le maximum, les deux élus, que ce soit Robert STEPOURJINE ou Bernard MOYSE, vont sur le terrain, mais il faut trouver des solutions. Je ne sais pas lesquelles, ce n'est pas à moi de les trouver, mais il faut vraiment qu'il y ait des interventions fortes, cela ne peut plus durer, voilà ce que je tenais à dire par rapport à cela. En plus, vous voyez, on met des dispositifs, entre autres, en externalisant pour confier cela à des personnes dont c'est vraiment le métier, mais il y a des difficultés.

J'insiste là-dessus, ne confondons pas, ne mettons pas tout le monde dans le même sac, ce n'est pas l'ensemble des gens du voyage qui sont des délinquants, ce sont quelques-uns, je ne peux pas accepter que quelques-uns jettent l'opprobre sur l'ensemble de ceux qui ont choisi de vivre comme ça, qui le font en respectant les lois de la République, ce qui est bien le minimum. Voilà ce que je voulais dire, je ne sais pas si tu veux dire un mot Robert, oui, vas-y.

M. STEPOURJINE.- Oui, moi, ce que je voulais ajouter, effectivement, on ne peut pas mettre dans le même sac tous les gens du voyage. On a des gens du voyage qui respectent les installations, qui respectent la réglementation. Mais malheureusement, nous avons, dans une famille, des éléments incontrôlables aujourd'hui. Preuve en est, ces gens étaient persona non grata sur la Communauté d'Agglomération au mois de juin de cette année, ils sont donc partis dans le Jura. Ils ont commis les mêmes exactions dans le Jura et le 25 octobre nous avons été convoqués, avec Bernard, par Monsieur le Sous-préfet du Jura, pour nous entendre dire : « Reprenez ces gens là, car on ne sait pas quoi en faire ». Donc, aujourd'hui, et je rejoins ce que le Président a dit tout à l'heure, ce ne sont pas des gens du voyage. Et demain matin, j'espère que l'on arrivera à faire comprendre, à la fois à Monsieur le Préfet, mais je crois qu'il a très bien compris la problématique, mais aussi aux services de Gendarmerie, mais surtout à la Justice, qu'il faut que celle-ci fasse son travail. Voilà ce que je voulais ajouter.

M. LE PRESIDENT.- Jean-Paul et ensuite Bernard MOYSE.

M. DILLSCHNEIDER.- Oui, moi ce que je voulais vous dire, c'est qu'effectivement j'ai eu le grand plaisir de les avoir, pendant l'automne, pendant un mois et demi sur Fontain, les fameuses familles et qu'on s'aperçoit, qu'effectivement, entre les gendarmes et la Préfecture et eux, on joue au chat et à la souris. Ce qui est un peu dommage avec ces familles, c'est que la souris c'est les collectivités et l'Etat, et le chat ce sont ces familles. Alors je pense qu'il faudrait quand même qu'on arrive à changer cette position, une bonne foi pour toute. Parce que cela fait quand même plusieurs années que l'on en entend parler, Jean-Louis, tu as rencontré le Préfet plusieurs fois...

M. LE PRESIDENT.- Je suis même allé sur place avec les gendarmes et avec Bernard.

M. DILLSCHNEIDER.- Mais quand on nous dit : « Oui, nous avons des procédures, nous lançons un référé qui met 10 jours, plus l'application » les gens savent très bien comment faire : ils partent, ils changent de propriété. Le fait d'être sur un terrain d'un propriétaire, même s'ils font 3 mètres, il faut recommencer toute la procédure à zéro. Et là il y a un gros problème, parce qu'on ne peut jamais s'en sortir, ils auront toujours raison.

M. LE PRESIDENT.- Bernard MOYSE.

M. MOYSE.- Oui, je n'ajouterai rien de spécifique sur ces familles qui ont été très bien décrites par le Président et par Robert, sinon, que je perçois peut-être une possibilité d'aide ou de résolution de problème, par un biais que nous avons défini grâce à l'externalisation, comme étant le cœur de métier de la CAGB, à savoir la scolarisation. Il est quand même assez curieux de voir que chaque fois que l'on va rencontrer ces familles, on se fait jeter, agresser, comme l'a été le Président dernièrement, malgré les forces de Police, dont un commandant de Gendarmerie s'est fait coltiner par un gringalet, mais cela n'a pas débouché sur la moindre plainte. Donc moi je pointe bien personnellement une faille au niveau de la Justice. Il faut se rappeler que la Gendarmerie est au service de la Justice et ne mène des actions que lorsqu'elle est mandatée par le Procureur de la République.

A côté de cela, il faut savoir quand même que, grâce aux actions qui ont été mises en place, il y a des liens réguliers, au moins entre les mères ou les femmes de ces 2 ou 3 familles et 2 femmes, Annie MILLOT et Marie-Claire SIMONIN, qui sont des enseignantes et qui se déplacent régulièrement, chaque semaine, avec le camion-école. Donc, par ce biais là, je vais être très sexiste, mais il y aura peut-être à regarder du côté de ces femmes qui pourront nous aider à trouver une solution.

Deuxième chose, on dit souvent que la CAGB ne fait pas son travail dans ce domaine-là. Moi, je veux saluer déjà les premiers résultats de la mise en place de l'externalisation avec la société VAGO en ce sens que, notamment, on peut le voir sur l'aire de la Malcombe, depuis un mois, un mois et demi que cela fonctionne, il n'y a, me semble-t-il, plus de brûlage de métaux, de quoi que ce soit, sur cette aire-là, ce qui n'est quand même pas un résultat négatif.

Troisième chose, au sujet des problèmes qu'il y a eu sur l'aire de grand passage de Thise : cela n'a rien à voir avec ce qui se passe avec ces familles.

M. LE PRESIDENT.- Tu as raison, je me suis trompé, ce ne sont pas des gens du voyage, les gens du voyage, ce sont ceux qui circulent, là ce sont des familles qui sont semi-sédentaires : ils circulent entre Saône et Mamirolle et le Jura.

M. MOYSE.- Absolument, comme le disait Robert, le Jura nous a gentiment fait comprendre qu'il fallait qu'on les ramène dans nos poches en revenant de la réunion en Sous-Préfecture. Voilà, mais pour l'aire de Thise, , certains ont pointé, cela vient de paraître dans la presse, que l'aire de Thise était restée sale, très, très longtemps. Personnellement, je pense que les services qui se sont occupé de ce problème l'ont très bien fait, ont mis du temps pour le faire et ce temps pris est pour moi un gage de qualité. Pourquoi ? Parce qu'il ne s'agit pas seulement, lorsque l'on veut nettoyer une aire de grand passage après le passage de certains groupes, d'envoyer un camion et des agents qui vont tout ramasser pour mettre cela on ne sait pas trop où. Ici, un devis a été demandé, effectivement, les services de la CAGB et les professionnels ont pu établir qu'il y avait des déchets industriels qui pouvaient être dangereux, entre parenthèse : comme on peut en trouver dans les garages de beaucoup de nos concitoyens qui font eux-mêmes leur vidange, qui nettoient eux-mêmes leurs pinceaux de peinture avec des produits plus ou moins autorisés, etc., sauf que là, c'était au grand jour et les professionnels ont donc dû rechercher des filières pour pouvoir traiter ces différents déchets, ce qui a pris, effectivement, un certain temps, le certain temps représentant un mois, puisque le premier devis date du 14 octobre et qu'en gros au 11 novembre c'était nettoyé et c'était en ordre. Voilà, pour répondre à l'article qui vient de paraître dans « La Presse Bisontine ».

M. LE PRESIDENT.- Moi, pour clore là-dessus... Ah pardon, Nicole et puis Daniel.

Mme WEINMAN.- Oui, merci, Monsieur le Président, alors, bon, c'est vrai que l'on peut, de temps en temps, se faire des félicitations, « don't acts ». Mais là, j'aimerais quand même que l'on prenne un petit peu la mesure des désagréments, bien sûr apportés aux communes, mais aussi aux particuliers, parce que cela fait déjà 3 fois de suite que des particuliers se trouvent squattés sur des terrains privés, n'ayant pas forcément les moyens de les faire isoler en creusant une tranchée tout autour, comme on l'a fait autour de l'aérodrome. D'ailleurs, ils n'ont sans doute pas les moyens de faire face à un afflux de masse, par carence, très claire, de capacité ou de cohabitation entre des groupes différents sur l'aire d'accueil de Thise. On se trouve avec des terrains qui sont dévastés, sans avoir été avertis autrement que par des riverains gênés ou des spectateurs qui sont effarés de voir, d'un seul coup, la population de caravanes occuper, du jour au lendemain, un terrain. Je trouve que ce qui est quand même un petit peu désagréable sur ce dossier, encore une fois : en tant qu'utilisateur, c'est qu'on confie l'externalisation de la gestion de ce dossier à une société qui, finalement, s'occupe peut-être des gens du voyage, mais se fiche pas mal de l'endroit où ils se trouvent et n'a pas l'élémentaire, on va dire, « politesse », de prendre contact avec les victimes.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Daniel HUOT pourra peut être clore cela parce que je crois qu'on est tous d'accord là-dessus, vas-y Daniel.

M. HUOT.- Oui, moi je parlerai essentiellement de l'aire des gens du voyage de Mamirolle. On ne stigmatise pas la communauté des gens du voyage. Je pense que la problématique de l'aire de Mamirolle, c'est qu'elle est à proximité d'un commerce, cela a été une erreur de choisir cette proximité, cela veut dire que cela conduit à de la délinquance avec de la violence. Pourquoi ? Donc cette affaire dure depuis la création de l'aire, ce n'est pas nouveau, cela veut dire que, pratiquement, depuis plus de 4 ans, ces phénomènes sont répétitifs et permanents. Alors, certes, on a identifié les familles concernées, il y a 4 familles qui sont concernées. Cela dégénère vers de la violence. Je sais qu'on s'est engagé pour faire une activité sociale avec la scolarisation, je pense que c'est bien, mais cela reste très modeste, et ce phénomène de scolarisation c'est plutôt pour éviter, eu égard au nombre d'enfants que ces familles ont, qu'on régénère et qu'on recrée les mêmes comportements avec encore plus de monde dans ces 4 familles.

Après, de façon concrète, le dernier événement : le gérant de la station TOTAL, à proximité, il y a eu une tentative d'homicide sur lui, ce ne sont quand même pas des choses simples. Cela veut dire que ce monsieur, ce couple, parce que c'est un couple de gérants, il avait 3 salariés, il a porté plainte, il a dit : « Moi, j'exerce mon droit de retrait », donc il a arrêté son activité. Eh bien dans la nuit suivante, on a détruit toutes les pompes de TOTAL. Il y a 5 pompes, toutes sont détruites. Alors, cela veut dire que TOTAL, aujourd'hui, envisage de fermer, vu les dispositions qu'ils ont prises : neutralisation à l'eau, dépose de toutes les pompes.

Après, dans l'effet très concret, je reçois beaucoup de compassion de la part les gens de la Préfecture qui me disent, le Chef du Cabinet me dit : « Ah, mon pauvre Monsieur, vous savez, si on veut intervenir, il faut qu'on ait un cadre légal, je pense bien à vous, mais je ne peux rien faire ». Donc le Maire est tout seul avec ses gens du voyage. Alors, bon, on s'est appuyé sur le travail qui a été fait par le Grand Besançon, puisque vous avez engagé un référé qui a été remis. Donc, quand le référé a été remis, on est intervenu avec les gendarmes. Qui est intervenu ? C'est le Maire et les gendarmes. Donc cela veut dire qu'on a réussi à les faire partir, sauf qu'aujourd'hui le constat c'est qu'on gère les conséquences, on ne sait pas les gérer, cela fait 4 ans que ces conséquences sont permanentes. Il y a 2 ans, ils ont fait une tentative d'homicide, on avait « Les Virades de l'espoir » avec la mucoviscidose, ils étaient clairement identifiés, il y a eu vice de procédure, ils fonçaient en voiture dans la foule, ce sont les mêmes, au même endroit. Donc je crois que dans la mesure où l'on ne sait pas traiter les conséquences, moi, je l'ai écrit, je pense que les maires autour de Mamirolle le feront, je demanderai à ce qu'on retire l'aire de Mamirolle du Schéma Départemental des aires d'accueil des gens du voyage, parce que si on veut des interventions légales pour intervenir, eux, ils ont toujours un sentiment d'impunité, cela veut dire qu'il n'y a jamais de punitions. Il y a un vrai problème avec la Justice, cela c'est clair : il y a un vrai problème avec la Justice, sauf que toutes les fois où, à l'initiative de Jean-Louis, on est allé en Préfecture, eh bien, aujourd'hui, le Procureur ne dépend pas du Préfet. La Justice est indépendante, donc cela veut dire que si le Procureur ne veut pas venir sur un ordre du Préfet, il ne vient pas. Et aujourd'hui c'est un vrai problème. Moi je le dis pour le fun, j'ai contacté le Procureur parce qu'il y avait un de ces individus qui était interdit de territoire, c'est arrivé le 24 décembre, donc je l'ai contacté, je lui ai écrit en télécopie, il m'a répondu le 24 janvier qu'il fallait que je sois sûr qu'il était bien présent sur le territoire : il était interdit de Département du Doubs. Donc cela veut dire qu'il a pris un mois pour répondre en disant : « Mon brave maire, si tu crois que je vais m'occuper de tes affaires ». A mon avis, il y a une telle exaspération qu'un jour il y a des gens qui vont s'armer et il y aura un acte gravissime et un ou des morts. Enfin, je pense qu'il faut le prendre très au sérieux, parce que, moi, la compassion du Directeur de Cabinet, elle me convient bien. C'est un garçon intelligent, on a longuement discuté, mais cela veut dire qu'il me laisse quand même me « démerder » tout seul, voilà.

M. LE PRESIDENT.- Oui, Robert.

M. STEPOURJINE.- Oui, Daniel, moi je réponds à ta proposition, là, de fermeture définitive de l'aire de Mamirolle : cela ne changera rigoureusement rien. Non, mais qu'on ferme l'aire de Mamirolle et qu'on ferme ensuite celle de Saône, parce qu'on le voit bien aujourd'hui, ils se baladent entre ces 2 villages : cela ne changera rien. On ferme les 2 aires, cela a déjà eu lieu, les 2 aires ont été fermées en même temps : où est-ce qu'ils sont allés ?

M. DILLSCHNEIDER.- A Fontain.

M. STEPOURJINE.- Ils sont allés à Fontain, mais pendant un moment ils sont allés à côté du magasin, je ne sais plus comment il s'appelle, à Saône, comment ?

M. VIENNET.- NETTO.

M. STEPOURJINE.- NETTO, voilà, ils ont été à côté du magasin NETTO à Saône où ils ont eu le même comportement, qui fait que le directeur du magasin a été obligé de créer un merlon avec des cailloux le long de son magasin pour empêcher, effectivement, ces gens-là de rentrer chez eux. C'est à la Justice de faire son travail pour traiter ce problème. On n'y arrivera pas autrement. Toujours est-il que, par rapport à ta proposition, on est en train de réfléchir.

M. LE PRESIDENT.- Moi je tenais vraiment à porter ce débat ici, sur la place publique, parce qu'en plus j'ai le sentiment que l'Agglomération a fait ce qu'elle pouvait faire, que nos services, entre autres, la petite Aurélie KOLMAYER est allé là-bas. Je comprends que c'est insupportable pour le Maire, pour les Maires. J'ai ré-alerté les autorités, c'est à la République de faire son boulot, ce n'est pas... Moi, je suis allé, avec Bernard MOYSE, avec Daniel HUOT. Il y avait une dizaine de gendarmes, mais quand même, même s'il y a les gendarmes, c'est quand même assez violent. Et en plus, je le dis bien, j'insiste là-dessus, ce ne sont que quelques-uns, ce ne sont que quelques personnes dans quelques familles, je ne veux surtout pas qu'on dise que ce sont tous les gens du voyage qui font tout ça, parce que ce n'est pas le cas. Et en plus ce ne sont pas des gens du voyage, ce sont des gens qui sont des semi sédentaires. Bien, pour moi je reste vigilant, mais on ne va pas en rajouter de trop, Monsieur ROSSELOT, allez-y.

M. ROSSELOT.- On ne va pas en rajouter de trop. Permettez quand même que...

M. LE PRESIDENT.- Je vous permets, allez-y, ne perdons pas de temps.

M. ROSSELOT.- Je sais bien qu'on ne s'exprime que pour exister, il faudrait en finir...

Brouhaha dans l'Assemblée.

... non, non, mais attendez, non, mais vous nous le dites souvent et puis je commence à le lire, vous faites des émules, je commence à le lire ici ou là, c'est insolent, ce n'est pas nous respecter, on a des choses à dire de temps en temps et on les dit parce qu'on y croit.

M. LE PRESIDENT.- Eh bien, allez-y, dites-les.

M. ROSSELOT.- Parce que si on n'y croyait pas, cela voudrait dire que quand vous nous dites qu'on ne parle que pour exister, qu'on est des faux monnayeurs. Je ne suis pas un faux monnayeur, bon. Simplement, j'ai été très ému par cette..., on a passé beaucoup de temps et je trouve ça tout-à-fait anormal...

M. LE PRESIDENT.- Allez-y, cela fait 5 mn que vous dites...

M. ROSSELOT.- Voilà, bon, ce n'est pas la République qui est en cause, c'est l'Etat, l'Etat de droit, comme le dirait si bien votre Vice-Président, c'est l'Etat. Et l'Etat a les moyens en termes de services de la Justice, surtout en termes de services de la Police et de la Gendarmerie. Alors, moi j'estime qu'avec le poids que représente l'exécutif de notre intercommunalité, il y a de quoi mobiliser les services de l'Etat. Je n'arrive pas à comprendre, je n'ai pas pu en être certifié ce soir, que vous n'arriviez pas à mobiliser plus activement, au fond c'est un rapport de forces des services de l'Etat, de la Justice. Ce n'est pas normal d'après ce que j'entends du Maire de Mamirolle, ce n'est pas normal, en effet, qu'il faille attendre 1 mois pour avoir une réaction des services du Procureur ou je ne sais quoi.

M. LE PRESIDENT.- Je vais laisser Robert STEPOURJINE répondre.

M. HUOT.- Enfin, je voulais juste dire car il faut être très clair : on n'a pas de problèmes avec les interventions de la Gendarmerie, c'est vraiment les seuls, d'ailleurs, que l'on ait un cadre légal ou pas, qui sont à nos côtés quand on est confronté à ces populations, donc je crois qu'il faut bien être clair, c'est un problème aujourd'hui de Justice et d'impunité sur des comportements violents. Ce n'est pas un problème de gendarmerie.

M. ROSSELOT.- C'est important de le préciser.

M. HUOT.- Les gendarmes sont présents, en tous les cas, toujours présents. Alors, après, quand ils sont hors de leur aire, il faut être très prudent, parce qu'ils ont une telle phobie de la Gendarmerie, qu'il vaut mieux y aller tout seul. Quand on va avec les gendarmes, on risque de se faire agresser. Donc, là, il y a Robert POURCELOT qui est là, on y va fréquemment tous les deux et on leur demande de nous respecter, on arrive à les faire partir, mais cela veut dire que les gendarmes sont près de nous quand les choses sont difficiles.

M. LE PRESIDENT.- Moi je n'ai pas de remarques à faire, particulières, par rapport à cela. Simplement, ce que je veux dire avant que Robert ne réponde, c'est que la CAGB, l'exécutif, son Président en tête, et je pense que les Maires peuvent en témoigner, on est déjà allé 3 fois en Préfecture, j'ai encore appelé le Préfet ce soir, je suis allé moi-même sur place, dans l'aire de Mamirolle, avec le Maire, pour dire moi-même aux personnes qu'il fallait que cela cesse. Donc je pense que je ne laisserai pas dire que la CAGB n'a pas fait ce qu'il fallait faire. Et puis c'est plus facile de le dire ici que d'aller le faire là-bas sur place.

M. ROSSELOT.- C'est vous qui êtes aux manettes.

M. LE PRESIDENT.- Robert.

M. STEPOURJINE.- Non, mais, Jean, excuse-moi, mais en ce qui concerne, effectivement, la Gendarmerie, ils sont toujours à nos côtés...

M. ROSSELOT.- D'accord, c'est important à savoir, d'accord.

M. STEPOURJINE.- Cela ne pose aucun problème. Ils sont présents. Ensuite, quand il s'agit, effectivement, de passer à l'acte, c'est-à-dire celui de la Justice, je peux t'assurer que toutes les fois où l'on a organisé avec Monsieur le Préfet, ou avec le Sous-Préfet du Jura, des réunions, au cours desquelles tout le monde est présent, la Gendarmerie est présente, le seul, le seul qui ne soit pas présent à ces réunions, c'est Monsieur le Procureur et il ne vient jamais. De toute façon, il faut être clair, ce n'est pas Monsieur le Préfet qui va pouvoir lui donner des ordres, donc c'est clair.

M. ROSSELOT.- Robert, c'est clair, c'est très intéressant, mais si je peux me permettre...

M. STEPOURJINE.- Eh bien c'est tout. Jean, n'accuse pas la Communauté d'Agglomération de ne pas...

M. ROSSELOT.- Comment ?

M. STEPOURJINE.- ... de ne pas faire ce qu'elle doit faire.

M. ROSSELOT.- Ah, non, non, non, je n'accuse pas.

M. STEPOURJINE.- C'est tout, le problème, aujourd'hui, et je le répète, c'est un problème de Justice. Imagine bien, oh, je ne veux pas vous faire rigoler, mais sachez que Monsieur le Sous-Préfet du Jura nous a dit avoir poursuivi ces individus avec 9 camionnettes de Gendarmerie et un hélicoptère, O.K. ? Aujourd'hui, ils sont toujours dehors. Bien, c'est tout, le problème il est là.

M. ROSSELOT.- Je fais une petite sujétion, je n'accuse personne.

M. STEPOURJINE.- Mais il n'y a pas de sujétion à faire. Attends, Jean, tu m'excuseras, mais comme si on ne faisait pas notre travail !

M. ROSSELOT.- Mais est-ce que vous avez..., j'entends parler du Préfet, des Sous-Préfets, etc., mais est-ce que vous avez demandé un rendez-vous au Procureur Général, au Chef de Juridiction, au Président de la Cour d'Appel, au Procureur Général ? Est-ce que vous avez fait cette démarche ? Enfin, c'est quand même extraordinaire, ça, ils sont là pour s'en servir ! Enfin, bon, c'est tout ce que j'ai à dire, mais je parle pour exister, bien entendu.

M. LE PRESIDENT.- Mais, Monsieur ROSSELOT, non seulement cela a été fait, mais cela a été fait par écrit. Et j'ai encore saisi le Procureur la semaine dernière.

M. ROSSELOT.- Le Procureur Général et puis une démarche, une vraie.

M. LE PRESIDENT.- Qu'est-ce que tu as dit ? Le Procureur Général et quoi ? Je n'ai pas compris.

M. ROSSELOT.- Une démarche.

M. LE PRESIDENT.- Bon, enfin, moi je tenais à ce que ce débat ait lieu, je considère qu'il est clos, enfin, les problèmes sont toujours là.

Quels sont ceux qui s'opposent ? Tout le monde est d'accord.

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux Communes
--

Rapport n°8.1 - EPF - Demande d'adhésion de la Communauté de Communes de Montbenoît

M. LE PRESIDENT.- Dossier suivant : « Demande d'adhésion de la Communauté de Communes de Montbenoît ».

M. GOVIGNAUX.- Voilà, la Communauté de Communes de Montbenoît a demandé son adhésion à l'EPF. Le Conseil d'Administration de l'EPF a donné un avis favorable et comme l'exigent les statuts de l'EPF, les EPCI sont invités à donner leur avis.

M. BAULIEU.- Bien merci, pas d'objections sur cette adhésion ?

Rapport n°8.2 - Coopération Grand Besançon - La Chaux-de-Fonds (Suisse) - Mise en place d'un partenariat autour de la Carte Avantages Jeunes et d'une carte touristique franco-suisse
--

M. GOVIGNAUX.- Rapport suivant, 2 actions concrètes, en partenariat avec la Chaux-de-Fonds. Premièrement, l'élargissement du territoire de la Carte Avantages Jeunes aux équipements sportifs, culturels et de loisirs de la Chaux-de-Fonds et deuxièmement, une carte touristique des sites UNESCO de Suisse et de France. En ce qui concerne la Carte Avantages Jeunes, c'est le Grand Besançon qui assume la dépense : 4 000 € pour la réédition de la plaquette. Et en ce qui concerne la carte touristique, c'est la Chaux-de-Fonds qui assume les dépenses.

M. BAULIEU.- Merci pour cette présentation également. C'est aussi par des petites actions, comme ça, successives, que nous créons le lien et les relations, donc il faut le souligner.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Pas d'objections. Merci.

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n°9.1 - Résiliation du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'optimisation des collectes des déchets ménagers du Grand Besançon

M. BAULIEU.- Nous passons à la gestion des déchets, rapport 9.1, Jean-Pierre.

M. TAILLARD.- Voilà, donc très simplement, à l'occasion de l'élaboration du projet de Redevance Incitative, on a fait appel à un cabinet d'ingénierie pour nous assister dans la procédure, donc assister le Maître d'Ouvrage. On est arrivé à la fin de cette procédure.

Brouhaha dans l'Assemblée

M. BAULIEU.- Attends, Jean-Pierre. S'il vous plaît, c'est vrai que ce dossier des gens du voyage a suscité un peu de passion et d'émotion, mais est-ce qu'on peut maintenant reprendre une démarche attentive et d'écoute des rapporteurs. Merci pour chaque rapporteur, c'est assez désagréable de s'exprimer dans le brouhaha, cela vaut y compris pour ceux qui sont au premier rang, merci beaucoup. Jean-Pierre, c'est à toi.

M. GOVIGNAUX.- Donc, très simplement, lorsque pour l'élaboration du projet de redevance incitative on a fait appel à un cabinet d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, on a jugé utile à la fin du processus de ne pas consommer un droit qui était inscrit dans ce marché, ce qui permet donc d'imaginer qu'on réduise la dépense d'environ 50 000 € en annulant la dernière phase de ce marché qui ne paraît pas utile, puisqu'on a pu se débrouiller en interne. Et bien entendu, lorsqu'on annule une partie d'un marché, il convient de verser une pénalité à hauteur d'environ 1 000 €. Donc ce qui vous est proposé ce soir c'est d'autoriser le Président à mettre fin à ce marché d'Assistance à Maître d'Ouvrage et de rémunérer la pénalité dont la valeur est un usage décrit dans les contrats.

M. BAULIEU.- Merci, c'est un dispositif de saine gestion, des observations ? Des objections ? Il n'y en a pas, merci.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

Rapport n°2.1 - Convention de financement des études et des travaux de réalisation du pôle d'échanges multimodal de la gare Viotte

M. BAULIEU.- Nous passons au rapport 2.1, donc il s'agit des Transports, la parole est à Jean-Claude ROY.

M. ROY.- « Convention de financement des études et des travaux pour la réalisation d'un pôle d'échanges multimodal à la gare Viotte » : c'est un dossier très compliqué dont l'aboutissement va permettre d'apporter d'importantes transformations à la gare Viotte. C'est un grand projet pour la Ville et pour l'Agglo, en partenariat avec la Région et le Département. Le projet du Pôle Viotte est débattu depuis de longue date, entre la Ville de Besançon et la SNCF. Il vise à apporter une réponse globale d'aménagement aux enjeux métropolitains et de mobilité soulevés, notamment, par l'arrivée de la LGV en décembre prochain, mais aussi avec la réalisation du tramway.

Un pôle d'échanges multimodal, ouvert vers le Nord, doit permettre à la gare de bénéficier d'une accessibilité renforcée, tous modes de déplacements confondus, et donc créer dans la ville ce système « à deux gares ». Sa mise en œuvre permettra la mobilisation et le recyclage urbain du foncier ferroviaire en voie de désaffectation, ainsi que l'organisation du fonctionnement du nouveau quartier gare. Il se développera au Sud du faisceau ferré, sur le site de l'ex « Sernam » et au Nord, en accompagnement de la rue Nicolas Bruand. Le projet de pôle d'échanges multimodal, esquissé dans ses grandes lignes, courant 2009, a connu une succession d'évolutions liées notamment à sa faisabilité technique et économique.

De longues étapes de négociation ont eu lieu avec la SNCF et ses innombrables partenaires et cela nous avait menés progressivement vers une configuration nouvelle qui semble aujourd'hui stabilisée. Elle prévoit :

- une partie Nord comprenant un parking aérien évolutif, compatible avec un parking d'ouvrage ultérieur et une liaison piétonne ouverte sur un parvis multimodal connecté à un parking courte durée / dépose minute et taxi,
- une partie Sud, le pôle d'échanges justement, comprenant la création d'un parvis jardin ouvert sur le passage souterrain et sa salle d'échanges, rendu possible, il faut bien le dire, dans la négociation, par la déconstruction du bâtiment administratif et le déplacement du monument aux Morts des cheminots, avec une articulation avec le parvis, le parc des Glacis qui le prolonge et une ouverture sur le quartier, avec le maintien d'un parvis haut et d'un parking courte durée et de dépose minute et un glacis végétalisé, reliant les deux niveaux.

Pour le programme du pôle d'échanges multimodal au Sud, nous aurons la construction de 2 quais pour le tramway, jouxtant le mur de soutien du parking actuel, le transfert du monument aux Morts de la Ville, la démolition partielle du parking existant et le maintien de 70 places courte durée / dépose minute et de 85 places au niveau N-I longue durée. Sur le pôle multimodal seront organisés 6 emplacements pour les bus urbains quai à quai avec le tramway, 4 emplacements pour les cars interurbains, 10 places de taxis et des aménagements pour les vélos, l'auto partage et la sécurité des piétons.

Le projet de convention qui vous est présenté pages 56 et 57 réunit donc, vous l'aurez compris, la Région, la Ville de Besançon, le Grand Besançon et Gares et Connexions. Le coût du projet, au stade de l'esquisse préalable, est estimé à 15 491 000 € HT. Il est décomposé dans le tableau de la page 57 que je ne commente pas.

L'estimation financière des différentes opérations vous est présentée. Le plan prévisionnel de financement est juste en dessous, il montre que l'engagement du Grand Besançon, à la suite du comité de pilotage du 23 juin, s'élève à la hauteur de 2 825 000 €.

Les conclusions de ce rapport, c'est que le Bureau vous propose d'adopter ce soir le principe de réalisation de l'aménagement du pôle multimodal de la gare Viotte et puis d'autoriser le Président à signer la convention de financement des études et travaux pour la réalisation de ce pôle d'échanges multimodal sur le site de la gare Viotte.

M. BAULIEU.- Merci Jean-Claude pour cette présentation globale des choses, parce qu'il s'agit bien d'un projet global, à la fois de réorganisation de l'espace gare, de l'aménagement à sa périphérie et d'une organisation avec ce que nous sommes en train de développer en matière de transports en commun tout particulièrement, avec un pôle d'intermodalité donc fort. Et, cela a été dit dans le rapport, avec une ouverture, parce qu'aujourd'hui on a un système plutôt fermé, une ouverture vers le Nord qui change considérablement le fonctionnement de ce quartier. Merci pour la présentation. Marie-Odile CRABBE-DIAWARA a demandé la parole.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Oui, on valide ici juste un principe de réalisation et un plan de financement. Je voudrais avoir l'assurance que dans l'aménagement final, la priorité sera donnée à l'aspect multimodal de ce site, c'est-à-dire à la cohérence entre tous les services de transport public, en priorité sur la voiture.

M. LE PRESIDENT.- C'est le cas.

M. BAULIEU.- Pascal BONNET.

M. BONNET.- Oui, donc j'ai lu dans le rapport qu'il était question de « lente maturation ». En effet, la maturation a été lente et on en est encore à une convention de financement, à des projets, alors que la LGV arrive dans moins d'un mois. Le progrès, c'est que l'on puisse parler ici de l'aménagement de la gare Viotte, parce que jusqu'à maintenant les choses étaient assez clivées entre des débats municipaux sur la Viotte et des débats ici sur les autres lieux de proximité avec l'accueil de la LGV. Ceci dit, aujourd'hui, on a quand même l'impression que cela avance plus au rythme du tramway qu'au rythme de la LGV.

Et je voudrais savoir, en termes d'aménagement autour des différents pôles, si certaines choses ont avancé sur les perspectives. Il y a des perspectives d'une zone de développement économique autour d'Auxon, il y a les « Portes de Vesoul », zone qui pour l'instant est un peu repoussée *sine die* et autour de la Viotte on a quelques éléments mais tout n'est pas encore très précis quant à ce qu'on veut y faire. Et on a entendu parler de la question d'un palais des congrès, éventuellement à la Viotte, d'un palais des congrès autour d'Auxon, de la remise en question de Micropolis. Est-ce qu'au niveau de l'Agglomération, il y a une réflexion autour de ça ? Et sur l'aménagement hôtelier, est-ce qu'on a envie de privilégier, parce que ce sont des débats qui ont eu lieu déjà à la Région dans le passé, est-ce qu'on a envie de privilégier un site ou un autre, ou est-ce qu'on veut aménager au long de l'axe Viotte-Auxon, la dimension hôtelière ou est-ce qu'on veut la concentrer ?

M. LE PRESIDENT.- Pourquoi, d'abord, c'est difficile ? C'est que le premier projet de la gare Viotte, qui avait été validé par la SNCF, tellement validé que la SNCF l'avait même présenté ici même à la CCI, il a été arrêté, puisque la SNCF a tenu compte de la crise et qu'elle a revu un projet différent. Il faut aussi que vous sachiez, et j'étais encore hier à Paris pour cela, dans le cadre d'une commission de l'AMF, l'Association des Maires de France, avec la SNCF et Réseaux Ferrés de France et Gares et Connexions, c'est que la grande difficulté jusqu'il y a quelques années, quelques mois même, c'était de savoir à qui appartenait le foncier. On ne savait pas si le foncier appartenait à la SNCF, s'il appartenait à RFF, c'était très compliqué. Maintenant les choses ont avancé, on a un projet qui est finalisé, qui sera un beau projet pour la gare Viotte, c'est un projet SNCF, je précise quand même, ce n'est pas nous qui sommes Maître d'Ouvrage, c'est la SNCF. C'est un beau projet sur la gare Viotte. Effectivement, nous le présenterons, la SNCF le présentera avec nous, assez prochainement et effectivement, c'est un pôle d'intermodalité forte, puisqu'arriveront les TGV, les TER, les tramways, les taxis. Je ne laisse pas dire que cela n'avance pas, que le tramway avance plus vite, ce n'est pas vrai. D'ailleurs, ce ne sont pas les mêmes Maîtres d'Ouvrages, c'est la SNCF. Et nous avons beaucoup travaillé avec Jean-Claude ROY et avec Michel LOYAT. J'ai fait de multiples allers et retours à Paris. Maintenant nous faisons même ça par téléconférence, donc c'est même mieux, avec Sophie BOISSARD, cela évite des déplacements et on y travaille depuis 2002 quand même. Et je pense pouvoir dire qu'on va démarrer prochainement ces travaux et que la capitale régionale aura une belle gare. Bon, on peut toujours dire que cela peut aller plus vite, sauf que là, ce n'est pas nous.

Il a fallu aussi discuter les modalités de financement. Jean-Claude, qui assistait à pratiquement toutes les négociations avec Michel LOYAT et moi-même, sait bien combien cela a été compliqué. Alors, par contre, concernant la gare d'Auxon, vous savez, il y a toujours des difficultés, je comprends votre impatience qui est aussi la mienne. Il y a des difficultés aussi, et j'en ai encore parlé dernièrement avec Monsieur le Préfet et je dois en reparler avec le Maire d'Auxon-Dessus, il y a ce Syndicat mixte qui n'arrive pas à voir le jour, moi je le dis quand même, parce qu'il faudra bien un jour qu'on le dise. Le Syndicat mixte qui n'arrive pas à voir le jour et des impatiences assez fortes qui commencent à voir le jour, entre autres, des populations de l'ensemble du territoire. Il y a aussi des exigences toujours nouvelles en matière d'environnement, en matière de compensation, de zones humides, qu'il va falloir prendre en compte, même si ce projet les prend en compte. Il y a des problèmes d'assainissement et je crois que, grâce au soutien du Maire d'Auxon, en tout cas de son adjoint qui est Président du SIAC, les choses avancent et avancent bien. Moi je veux que cela aille vite.

Mais que voulez-vous, cette gare-là a été construite non pas par la CAGB, mais par la SNCF, dans une zone dont on a appris quand même il y a quelques temps (on a réappris) qu'elle était ZNIEFF et ce n'est pas facile. Et quand j'entends toujours le discours récurrent d'un certain nombre d'amis ici qui disent : « Regardez à Belfort, ça avance », d'abord à Belfort cela n'avance pas si vite que cela, mais le contexte n'est absolument pas le même, la gare n'est pas située dans des zones humides au milieu d'un bois. C'est totalement différent, nous, on fouette les chevaux pour que ça avance. Il y a quand même un certain nombre de choses qui n'avancent pas suffisamment vite à mon gré et je serai peut-être amené à prendre des initiatives fortes dans quelques temps si on n'arrive pas à déboucher sur quelque chose, parce qu'on a besoin, effectivement, tous besoin de ces éléments et votre impatience rejoint la mienne, si je peux me permettre de dire cela. Donc on avance, avec les Maires des communes, avec les autres Maires du secteur, pour la mise en place de PLU multi-communales. Il y a une nécessité, mais ce n'est pas facile et moi j'aimerais que l'on aille plus vite, mais ce n'est pas facile. Il y a quand même beaucoup de difficultés à régler, il faudra que chacun y mette de la bonne volonté, voilà.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, Monsieur DEVESA.

M. DEVESA.- Merci, alors je rejoins la remarque de Marie-Odile CRABBE-DIAWARA. Et de plus, comme il est question de parkings vélos dans ce rapport, je voulais une précision, voire une confirmation, comme il n'y a pas beaucoup de détails, sur l'existence réelle d'un mixte entre des arceaux vélos pour des arrêts courts...

M. LE PRESIDENT.- D'un quoi ?

M. DEVESA.- D'un mixte de stationnement vélos entre des arceaux pour des arrêts courts et un vrai stationnement protégé, fermé, pour des arrêts plus longs avec même, pourquoi pas, quelques services, type station de gonflage, etc.

M. LE PRESIDENT.- Alors, ce que je sais, c'est que l'accès du vélo sera favorisé. J'avoue ne pas être encore descendu à ce niveau de détails, savoir si les vélos seraient couverts et si en montant dessus quand il pleut on aurait les fesses mouillées ou pas. Je pense que c'est prévu.

M. ROY.- Y compris aux normes.

M. LE PRESIDENT.- Y compris aux normes, me dit-on, voilà. Pour l'instant, c'est vrai que j'ai demandé à ce que l'usage du vélo, qui se développe dans cette ville, soit pris en compte partout. J'avoue, entre autres, dans le tramway, j'avoue humblement que je ne suis pas allé encore dans le détail, mais il faut, effectivement, faire ce moyen de déplacement qui est intéressant, ici à Besançon, j'en conviens. Monsieur GONON.

M. GONON.- Oui, deux questions, si vous le permettez : la première concernant les fonds portés à la fois par la CAGB et la Ville, c'est-à-dire les 9 M€ sur ce pôle multimodal de la gare Viotte. Avez-vous la capacité de nous dire quelle est la part portée par ces deux organismes sur le tramway, dans l'ensemble des 9 M€ ?

M. LE PRESIDENT.- Attendez, redites ce que vous dites, je n'ai pas entendu.

M. GONON.- Sur les 9 M€ portés par la CAGB et la Ville, avez-vous la possibilité de nous dire quelle est la part affectée au tram ?

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de budget tram là-dedans, je ne vois pas.

M. GONON.- Je ne sais pas, c'est une question que je vous pose. Deuxième question...

M. LE PRESIDENT.- Il y a la partie...

M. GONON.- Je finis, Monsieur le Président.

M. FOUSSERET.- Non, mais pour répondre à votre première question : il y a une partie « tram » qui sera prise en compte par le budget Tram, là, nous parlons de la partie « gare », l'esplanade de la gare, tout cela n'est pas pris sur le tram, c'est pris sur le budget de financements qui sont des financements distincts, ce n'est pas la même chose.

M. GONON.- Et de façon plus générale, nous en avons déjà parlé aussi bien ici qu'au Conseil Municipal de Besançon, vous aviez répondu positivement à ma question, est-ce que nous pourrions avoir le détail « Recettes / Dépenses » du budget Tram global ?

M. LE PRESIDENT.- On a déjà publié, effectivement, les grandes lignes, on pourra, effectivement, les republier, bien sûr, on le suit, cela passe régulièrement au Bureau, pas dans les détails, à la ligne près, mais sur les grands chapitres, oui, certainement.

M. GONON.- Est-ce que nous pourrions en être destinataires ?

M. LE PRESIDENT.- On le présentera, ici, en Agglomération. On le présentera. De toute façon, ce ne sont pas des documents qui sont cachés, ce sont des documents qui sont publics. Oui, on peut un jour faire une projection. C'est un document qu'on ne va pas remettre, comme ça, en destination à tout le monde, mais on peut faire une projection. Oui, parce que, ce que Jean-Claude me dit à juste titre, c'est que pour un certain nombre de dossiers, jusqu'à présent on était en appel d'offres et que, quand on est en appel d'offres, vous le savez bien, on ne donne pas trop les montants.

Maintenant, ce que je peux vous dire, si cela vous intéresse, on viendra le redire publiquement ici, quand nous aurons terminé tout cela, on est dans les clous financièrement. Je pense que c'était peut être ça votre crainte, on est dans les clous. Ce qui veut dire que les prévisions qui étaient faites par le bureau d'études, les calculs qui étaient fait étaient bons, parce qu'on est en dehors des coûts, on peut même dire que l'on est peut-être même en dessous de ce que nous avons prévu, mais en gardant beaucoup de précautions. Mais un jour on devra faire, effectivement, un bilan, une présentation quand même complète pour dire où nous en sommes et vous rassurer si vous étiez inquiets. Mais pour l'instant, on n'a pas encore tout ouvert, mais une grande partie, maintenant, les plis sont ouverts et on a eu plutôt de bonnes surprises, voilà. Mais après, vous savez quand on discute avec les entreprises, on n'en discute pas forcément en séance publique, vous comprenez bien. Par contre, les chiffres, on pourra vous les donner, ils sont publics, ce sont des chiffres qui ne sont pas couverts par le secret.

Bien, alors, par rapport à cela, je ne sais plus du coup où l'on en est, le 2.1, il faut faire voter. Quels sont ceux qui sont contre ? La gare Viotte : on ne peut pas être contre la gare Viotte. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Fonds d'Intervention Economique - Modification des modalités d'application

M. MARTIN.- Alors, il s'agit d'adopter ce soir les modifications des modalités d'application du Fonds d'Intervention Economique. Jusqu'à maintenant, nous versions directement aux maîtres d'ouvrage privés des aides à l'investissement immobilier dans la limite de 5 % du coût du projet, plafonnés à 75 000 €, et 50 % du coût de l'aménagement foncier. Et à partir de maintenant, nous pouvons verser directement aux entreprises des aides à la location, lorsque le bailleur est une SEM, ou dès lors que le projet est exogène et présente un intérêt majeur pour le territoire et ce, quel que soit le bailleur (privé ou public), dans la limite des plafonds et taux réglementaires, sachant que l'activité aidée doit être maintenue sur site durant 3 ans pour les PME et 5 ans pour les grandes entreprises. Vous avez des simulations en page 79.

M. LE PRESIDENT.- Des remarques ?

M.CYPRIANI.- Oui, tant qu'à revoir les modalités d'application, est-ce qu'on ne pourrait pas envisager une sorte d'éco conditionnalité de ces aides ou d'engagement dans un processus de type Plan Climat, puisque l'Agglomération, avec son Plan Climat, souhaite mobiliser les acteurs économiques. Ce serait pas mal de les stimuler un peu de cette façon-là, non ?

M. LE PRESIDENT.- Moi, je pense qu'il faut les inciter, c'est ce que nous faisons, comme quelqu'un le disait tout à l'heure, faire changer l'état d'esprit, mettre des règles, mettre en place une réglementation très stricte par rapport à ça. Pour l'instant, je le dis très clairement, cela me paraît compliqué.

M.CYPRIANI.- Non, mais je n'ai pas parlé de règlement très strict. J'ai parlé de processus incitatif, d'une façon ou d'une autre, qu'on invente un petit peu quelque chose.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que l'idée est bonne. Il faut savoir qu'un chef d'entreprise, après, c'est lui qui décide de l'investissement qu'il met dedans et le développement durable c'est aussi créer de l'emploi et de la richesse ici. Et je peux vous dire qu'actuellement, je ne connais pas d'entreprises qui bâtisse des bâtiments qui ne sont pas construits dans de bonnes conditions d'un point de vue énergétique, cela se fait de moins en moins. Alors, trouver des solutions, peut-être, mais il faudrait faire des propositions.

M.CYPRIANI.- Si les entreprises sont parfaites sur ce point de vue-là, je retire ma question.

M. LE PRESIDENT.- Non, non, je n'ai pas dit qu'elles étaient parfaites, Benoît, je n'ai pas dit ça. Mais dire qu'on va conditionner le FIE, par exemple, au fait que les bâtiments soient des bâtiments en BBC, ça me paraît, très honnêtement, pour l'instant, impossible.

M.CYPRIANI.- Non, mais je me garderais bien de donner des exemples. Mais on pourrait y réfléchir et trouver quelque chose qui soit possible je pense.

M. LE PRESIDENT.- D'accord, O.K. De toute façon, on est en train de réfléchir, quand même, par rapport à cela et je pense qu'il y a des propositions, pourquoi ne pas les faire ? Les derniers bâtiments, dont j'ai vu les plans et que j'ai visités, que ce soit MECASEM, SOPHYSA ou le projet de BREITLING, ce sont des bâtiments qui sont parfaitement durables. Puisque, quand même, pour ces grandes sociétés, cela devient aussi une image de pouvoir dire qu'ils ont des bâtiments qui sont des bâtiments économes et autres.

M. MARTIN.- Pôle Emploi aussi.

M. LE PRESIDENT.- Pôle Emploi, par exemple, bon, c'est plutôt bien. On peut y réfléchir, mais je ne me vois pas aller imposer, je crois qu'il faudrait qu'un jour vous puissiez assister à une négociation avec une entreprise ou même négocier avec une entreprise pour que vous puissiez vous rendre compte de la façon dont cela se passe. Et je pense que si on arrive tout de suite avec ça, c'est ensuite qu'on peut demander les choses, mais pour moi, l'essentiel, déjà, c'est que l'on puisse réaliser les choses.

Je vais te donner un exemple : la ZAC des Marnières, c'est le dossier 3.4, 2 dossiers après, là, on a négocié très durement pour que ce soient des bâtiments qui soient durables, avec des panneaux photovoltaïques, avec du silotage pour les bagnoles, on l'a fait. Sur la zone de TEMIS, je refuse désormais un certain nombre de propositions qui nous sont faites, où l'on consomme trop d'espace pour mettre du parking. On le fait ça, on le fait. Mais après, de là à dire de mettre des règles comme ça, hyper carrées... Quand on vous dit : « dans la balance, il y a 100 / 150 emplois », bon, c'est compliqué.

Bien, il n'y a pas de remarques, c'est adopté. Point suivant.

M. MARTIN.- Le Concours International de Chronométrie : donc il s'agit d'un concours qui est organisé en collaboration avec le Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres, l'Observatoire de Besançon, la Haute Ecole Arc Ingénierie au Locle et la Société Suisse de Chronométrie. Les objectifs de ce concours visent à redonner à la précision la place qu'elle mérite en regard des autres critères d'achat d'une montre tels que le design ou la complication. Le Comité d'honneur du Concours International 2011, il faut le savoir, était présidé par Claude NICOLLIER, qui est un astronaute de la NASA et donc Prof. EPFL. Le concours est ouvert aux montres bracelets mécaniques, sachant qu'il y a eu 10 entreprises horlogères et 4 écoles d'horlogerie qui ont participé à ce concours.

Pour le Grand Besançon, d'un point de vue technologique et scientifique, la Franche-Comté et le Grand Besançon sont à la pointe de la mesure du temps, ça, vous le savez tous. Et notre université, notre école d'ingénieurs et nos laboratoires développent notamment les résonateurs les plus stables et les plus précis au monde. Les objectifs de cette collaboration du Grand Besançon transfrontalière sont de promouvoir et de développer les compétences et les savoir-faire exceptionnels locaux au travers d'un événement horloger de tout premier ordre et d'organiser la proclamation officielle des résultats du Concours de Chronométrie 2013 à Besançon et sans doute au Musée du Temps, voilà.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, cette année c'était au Locle ou à la Chaux-de-Fonds ?

M. MARTIN.- C'était au Locle.

M. LE PRESIDENT.- Et en 2013, ce sera au Musée du Temps, ce sera une fois sur deux à Besançon, une fois sur deux au Locle, c'est ça ?

M. MARTIN.- Voilà, tout à fait.

M. LE PRESIDENT.- Et cela permet aussi de remettre tout ce qui touche à la chronométrie en selle sur Besançon en lien avec le Locle.

M. MARTIN.- Voilà, et les Suisses se réjouissent de la participation du Grand Besançon et se réjouissent également qu'en 2013 cette proclamation des résultats se fasse à Besançon et au Musée du Temps, en particulier.

M. LE PRESIDENT.- Il y avait des questions ? Raymond, vas-y.

M. REYLE.- Je voudrais juste demander quelle est la structure de ce centre. Et puis le problème des bâtiments qui hébergent ce centre et qui, paraît-il, sont, je ne vaudrais pas dire vétustes, mais à rénover pour avoir une image de marque de l'Agglomération. Qu'en est-il exactement ?

M. LE PRESIDENT.- On ne parle pas des mêmes choses. Toi, tu parles de l'Observatoire. Alors, l'Observatoire de Besançon, qui est un des plus anciens observatoires de France, vous le savez, et qui est un des seuls à subsister, je crois qu'il en reste 2 ou 3 en France, appartient à la Ville de Besançon. Il y a la lunette méridienne, il y a la bibliothèque, il y a la maison du Directeur, tout cela appartient à la Ville et tout cela ce sont des projets qui sont en cours de réflexion dans le cadre du jardin botanique, quand on le fera, là-bas, sur le secteur. On cherche aussi du mécénat horloger pour réhabiliter, entre autres, la lunette méridienne, parce que c'est une véritable merveille, mais pour l'instant, on cherche. Alors les grandes montres précédemment citées ont envie de le faire, mais vous savez, pour l'instant, ils essaient plutôt d'équilibrer leurs bilans, au lieu de faire trop de mécénat pour réhabiliter la lunette méridienne, même si c'est nécessaire. Mais, ces bâtiments, ils sont préservés et il y aurait certainement quelque chose à faire pour les améliorer. Il y a des choses qui sont faites déjà, mais il n'y a pas eu de grandes opérations.

M. LIME.- Il y a une procédure de classement en ce moment.

M. LE PRESIDENT.- Et puis il y a une procédure de classement en plus.

M. LIME.- Elle devait aboutir dans les prochaines semaines, ce qui nous permettrait de pouvoir avoir des financements.

M. LE PRESIDENT.- Ce qui veut dire d'ailleurs que cela nous coûtera deux fois plus cher à rénover, mais nous aurons peut-être des subventions. Mais cela fait vraiment partie du patrimoine de la Ville, la Maison du Directeur est très belle.

M. LIME.- Et depuis quelques années on fait surtout de l'entretien pour que cela ne se dégrade pas.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, c'est ça. Mais le propriétaire, soit la Ville de Besançon, accueillerait favorablement des propositions de financements importants de l'Agglomération, on accepterait volontiers.

Voilà, est-ce que j'ai répondu à ta question ? Bien, alors, il n'y a pas de remarques par rapport à ça ? C'est bien.

Rapport n°3.3 - Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel (SMPSI) – Régularisation budgétaire – Convention entre le Grand Besançon, le SMPSI et la sedD
--

M. MARTIN.- Il s'agit d'une régularisation budgétaire. Le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel préfinance donc les travaux d'aménagement que réalise la sedD sur TEMIS grâce à des avances que le Grand Besançon lui apporte annuellement. Après vérification, il ressort que le SMPSI doit rembourser au Grand Besançon un trop-perçu d'avances pour un montant de 79 933,21 €.

M. LE PRESIDENT.- Ce sont des problèmes d'écritures, ce n'est pas de l'argent qui rentre dans les caisses, ce sont des problèmes de lignes d'écritures qui avaient été, à mon avis, mal positionnées.

Bien, il n'y a pas de remarques ? C'est donc adopté.

Rapport n°3.4 - ZAC des Marnières - Avenant n°8 au Traité de Concession

M. MARTIN.- « Avenant n°8 au Traité de Concession de la ZAC des Marnières » : donc, suite à l'approbation du dossier de réalisation de ZAC, intervenue par délibération du 6 octobre, et à l'évolution globale du dossier, notamment de la poursuite des négociations foncières, le présent rapport a pour objet de modifier diverses clauses du Traité de Concession.

Donc modification de l'article 23, avec deux objets : la rectification d'une erreur matérielle, mais surtout l'introduction d'une nouvelle condition résolutoire au Traité de Concession. Donc le concessionnaire pourra mettre fin au Traité de Concession dans l'hypothèse où la promesse de vente à signer entre le concessionnaire et l'Immobilière Carrefour ne pourrait être affermie. Et donc vous savez qu'on est en train de travailler avec Carrefour pour qu'il y ait un accord de tous les copropriétaires, c'est quelque chose qui est compliqué, on a l'espoir que très prochainement...

M. LE PRESIDENT.- Je pense que l'on va y arriver.

M. MARTIN.- Les copropriétaires se mettent tous d'accord, mais bon, il faut avouer qu'il y en a un qui a une surface vraiment très petite et qui a des exigences qui sont totalement disproportionnées et c'est le grain de sable qui bloque le système pour l'instant.

M. LE PRESIDENT.- Quelquefois les grains de sable peuvent bloquer des gros systèmes. Tu peux, avec 9 m², bloquer le développement d'une zone de 30 000 m².

M. MARTIN.- Il faut le savoir : sur la galerie marchande, cela bloque 6 500 m², enfin 13 000 m² au total de réalisation. Ce sont 9 m² qui bloquent, donc j'ai été convié à une réunion et tous les copropriétaires solidaires vont essayer de convaincre la personne de bien vouloir être raisonnable.

M. LE PRESIDENT.- Parce que, là aussi, vous pourriez un jour nous dire que cela n'avance pas vite, parce que vous auriez raison, mais je ne vous dis pas le nombre de réunions, le nombre d'heures de réunions, que Jean-Pierre MARTIN et moi-même avons passées avec Immobilière Carrefour, avec SEGECE, avec les architectes, ce sont, en tout cas pour Jean-Pierre, des centaines d'heures. Je veux qu'on le mesure. Et le service avec Dominique BUCCELLATO, alors là, c'est plusieurs centaines d'heures. Chaque semaine, quasiment, on vient me faire le point sur cette affaire-là. Donc ça avance doucement, mais cela avance et on a été quand même pas très loin de la rupture, il faut le savoir, parce que, quand il y a des exigences qui sont trop fortes, il faut savoir dire non aussi.

Alors Jean-Paul DILLSCHNEIDER ne prendra pas part au vote. Est-ce qu'il y a d'autres questions par rapport à cela ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Convention pour la création d'un service commun « Conseil en Energie Partagé »

M. LE PRESIDENT.- Nous arrivons au rapport 4.1, Nicolas GUILLEMET.

M. GUILLEMET.- Donc, conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2010, un conseiller en énergie partagé a été recruté. Sa mission a débuté le 1^{er} septembre 2011. Il est donc proposé de valider une convention pour la création d'un service commun pour l'intervention de ce conseiller auprès des communes. Donc je vous rappelle qu'en 2009, le Grand Besançon avait proposé à 19 communes de faire un Conseil en Orientation Energétique et 36 bâtiments avaient été audités. En 2010, c'étaient 13 communes avec 32 bâtiments étudiés. Et puis nous avons décidé en 2011 de mettre en place ce conseiller en énergie partagé. Donc ce conseiller a pour mission de réaliser un pré-diagnostic des consommations d'énergie et d'eau dans les bâtiments des communes, de faire le suivi régulier et le contrôle des factures d'énergie, de remettre un bilan annuel des consommations d'énergie et d'eau, d'informer le personnel et les usagers des bâtiments communaux et puis d'apporter un conseil aux élus et aux techniciens de la commune lors d'interventions sur le patrimoine.

M. LE PRESIDENT.- Merci Nicolas. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'une subvention à la commune de Miserey-Salines pour son projet d'aménagement d'un jardin d'agrément

M. LE PRESIDENT.- On poursuit avec le rapport 4.2. LEUCI, DAMIDEAUX, FELT et JOLY ne prendront pas part au vote.

M. GUILLEMET.- « Attribution d'une subvention pour le projet d'aménagement d'un jardin d'agrément à Miserey-Salines », à hauteur de 17 616,50 €, donc c'est 25 % du reste à charge de la commune sur les travaux relevant de l'axe 1 et puis il y a une majoration de 10 % du projet car il est remarquable au niveau du développement durable, notamment l'accessibilité au PMR, l'utilisation d'essences naturelles locales, les fameux mirabelliers de Miserey, et puis un parking préexistant qui sera végétalisé, une prise en compte de l'environnement dans le chantier et, ce n'est pas noté dans le dossier, mais il me semble que c'est une entreprise d'insertion qui fera un chantier d'insertion.

M. LE PRESIDENT.- On ne peut que féliciter Monsieur le Maire de Miserey. Tu as planté quoi, des mirabelles là ?

M. FELT.- Oui, oui, les vraies mirabelles de Miserey, mais il faut surtout féliciter mon premier adjoint, Denis, c'est lui qui a mené ce dossier.

M. LE PRESIDENT.- Il est où Denis JOLY ? Ah ! Bravo ! Il est bien formé aussi.

M. FELT.- Ah oui, il est bien formé, ça c'est sûr. Et puis on en profite pleinement maintenant.

M. LE PRESIDENT.- Et puis il a un bon employeur. Félicitations à Denis JOLY, effectivement.

Bon, pas d'autres remarques ?

Mme JEANNIN.- Si.

M. LE PRESIDENT.- Ah, Martine JEANNIN.

Mme JEANNIN.- Je vais vous mettre en colère.

M. LE PRESIDENT.- Oh, moi, pour me mettre en colère, actuellement, il en faut beaucoup.

Mme JEANNIN.- Alors, je vais vous dire, je vais voter contre ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- J'ai la colère froide.

Mme JEANNIN.- Je vais voter contre ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Ah bon.

Mme JEANNIN.- Eh oui.

M. LE PRESIDENT.- Et pourquoi donc ?

Mme JEANNIN.- Pour la simple et bonne raison que subventionner à hauteur de 17 000 € l'installation d'un jardin dans un village entouré de terres agricoles, pour moi, il y a quand même un problème...

M. LE PRESIDENT.- Je pense que c'est un peu mal résumer le problème.

Mme JEANNIN.- ... alors qu'une demande de riverains qui habitent un quartier, qui avaient demandé un jardin, a été retoquée. Alors, bon, je trouve qu'il y a deux poids, deux mesures. Dans les villages, on autorise un jardin et dans la ville on n'autorise pas un jardin. Ces 17 000 € auraient pu servir à une étude pour voir un peu ce qu'on pouvait faire pour l'entrée du village de Miserey, merci.

M. LE PRESIDENT.- Bon, écoutez, d'abord il y a un principe, c'est la libre administration des communes, le Maire de Miserey décide de ce qui se passe à Miserey, ce n'est pas nous qui allons faire des études et le lui imposer. Et moi je pense que j'ai un avis totalement contraire, d'abord vous ne me fâchez pas et puis j'ai un avis totalement contraire, c'est que je pense que c'est très bien que les communes puissent, même dans ce contexte, mettre de l'argent pour faire des équipements de convivialité, des équipements de village avec l'accession aux personnes à mobilité réduite, remettre des mirabelles dans un village, remettre des bancs, c'est bien, moi je pense que c'est plutôt bien, Marcel.

M. FELT.- Oui, je voudrais aussi signaler que la commune a fait un effort au niveau du foncier, puisque nous étions propriétaire du foncier, c'étaient des terrains que j'aurais pu vendre, c'était juste en face du château, les 30 ares m'auraient ramené 450 000 €, je les ai transformés en jardin pour les enfants, pour les miserolais, voilà, ça c'est l'effort de la commune.

M. LE PRESIDENT.- C'était bien de le dire que, plutôt que 450 000 € de foncier, vous avez fait un jardin. Vous ne changez pas d'avis Madame JEANNIN ?

Bien, alors, quels sont ceux qui s'opposent ? Madame JEANNIN. Des abstentions ? Qui, s'abstient ?

Intervenant féminin.- Moi.

M. LE PRESIDENT.- Ah d'accord, vous vous abstenez, très bien. Bon, alors, solidarité féminine.

Rapport n°4.3 - Repérage de porteurs de projet et mise en réseau dans le cadre de SAUGE - Demande de subvention de l'AFIP
--

M. LE PRESIDENT.- Le rapport 4.3 : « Repérage de porteurs de projet et mise en réseau dans le cadre de SAUGE ».

M. GUILLEMET.- C'est une subvention à l'AFIP, c'est l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives en milieu rural, c'est le partenaire de SAUGE depuis le début. En 2010 le Grand Besançon avait subventionné cette association pour réaliser des actions de repérage de projet et d'animation sur le territoire.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Adopté.

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports
--

Rapport n°5.1 - Fonds « Manifestations culturelles et sportives » - Subventions 2011 - Régularisations
--

M. LE PRESIDENT.- Jean-Yves : « Manifestations culturelles et sportives - Régularisations ».

M. PRALON.- Oui, tout simplement des régularisations d'attribution de subventions. Donc deux annulations de subventions : la première concernant Interférences, puisque le Festival « Herbe en Zik » n'a pas eu lieu, donc 10 000 € qui sont à annuler, la deuxième subvention, c'était le Quatuor Arkéol, qui est bien intervenu, mais sous une autre forme avec un autre ensemble, donc il n'y avait pas d'entité juridique, ils ont reçu un cachet de la part de l'Agglo sur la ligne budgétaire des écoles de musique, donc on annule également la subvention de 1 800 €.

Et une régularisation également concernant une subvention pour l'organisation de Besathlon attribuée à l'Union Sportive des Prés-de-Vaux en lieu et place du Comité de Quartier des Prés-de-Vaux.

M. LE PRESIDENT.- Merci, pas de remarques ? C'est adopté.

M. BODIN.- Rapport 6.1, page 123 : « Redéfinition des politiques et Prospective 2030 ». Il est proposé de compléter l'actuelle démarche de redéfinition des politiques pluriannuelles du Grand Besançon par une démarche de prospective à l'Horizon 2030 devant se traduire par un socle commun d'orientations partagées entre le Grand Besançon, la Ville de Besançon et les communes. Cette démarche s'échelonne du dernier trimestre 2011 au premier trimestre 2013.

En 2002, le Grand Besançon a défini un projet d'agglomération 2003-2015 qui a permis de rassembler autour d'un projet partagé et de définir des enjeux stratégiques et un plan d'action. La persistance de la crise et les nouvelles contraintes qui s'imposent à la collectivité (réforme territoriale, nouveau cadre fiscal, schéma de l'intercommunalité, projet métropolitain) invitent à une adaptation, à moyen terme, de nos politiques publiques afin de déterminer des choix importants en matière de fiscalité, d'orientations de schémas, de périmètre d'agglomération à « négocier », de rapprochements et de synergies entre la Ville et l'Agglomération.

Le comité de pilotage sera présidé par Jean-Louis FOUSSERET, composé pour une meilleure parité, entre la CAGB et la Ville : pour la CAGB, il y aura Mme CRABBÉ-DIAWARA, MM. BAULIEU, BODIN, CONTOZ, DEMESMAY, DILLSCHNEIDER et GOVIGNAUX, pour la Ville de Besançon, MM. LOYAT, CYPRIANI, LIME, ALLEMANN et 3 représentants de l'opposition municipale : M. GONON, M. GIRERD et Mme JEANNIN.

En mutualisant la prospective du Grand Besançon et de la Ville dans le cadre d'un groupement de commandes, la contribution se fera à hauteur de 35 000 € (à part égale avec la Ville) et les résultats pourront servir à orienter et faire converger les orientations des deux collectivités.

M. LE PRESIDENT.- Bien, est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Oui, je veux juste apporter une ou deux observations, encore une fois, de conviction pour que notre intercommunalité mette en place une structure de Pays. Je vous avais proposé en septembre 2009, par écrit, de créer une commission territoriale, interdépartementale, avec des représentants de l'Etat et des collectivités du Doubs et de la Haute-Saône. 7 communes ont pris, si je puis dire, le relais, il y a au moins quelque chose. J'ai proposé aussi de valoriser le produit touristique de nos fortifications dans une triple direction : culture, architecture, randonnées. Ce que j'ai entendu dans les différents colloques me montre qu'il y a du sens à cela.

Ce que je veux dire, simplement et rapidement, c'est que ce rapport, aussi méritant qu'en soit ses auteurs, ne me paraît pas, et je vous le dis franchement, ce n'est pas une agression, préparer suffisamment l'avenir. Je l'ai déjà dit en Conseil Municipal, il faut maintenant plus de perspectives que de prospective et qu'il ne faut pas, c'est un peu le sentiment qu'on a à lire ce rapport bien écrit, rêver le devenir de notre région - au sens Agglomération -, il ne faut pas le rêver, il faut le faire. Et c'est la raison pour laquelle je redis la nécessité urgente de s'accorder avec le Maire de Dijon et avec la Région de Bourgogne pour mettre sur les rails ce que d'autres ensembles géographiques et homogènes, je pense aux Lorrains par exemple qui ont déjà fait un outil : le pôle métropolitain. Pour quoi faire ? Pas pour le plaisir de faire un pôle métropolitain, mais pour s'investir, s'impliquer dès maintenant dans deux directions qui me paraissent fondamentales en termes d'enjeux stratégiques : renforcer notre recherche universitaire, en organisant avec la Bourgogne (50 000 étudiants, cela commence à peser dans l'Ordre Européens des Chercheurs) dès maintenant, puisqu'ils ont ouvert la voie, ils nous ont montré la marche à suivre par leur fédération à travers le PRES, la mobilité de gares à facs et de facs à gares, je parle de nouvelles gares entre Dijon et Besançon, pour donner une taille critique à notre recherche des 2 Bourgognes qui nous ferait peser dans l'ensemble européen et une recherche innovante, ce sont des entreprises et des emplois à terme et des emplois à haute valeur ajoutée et des emplois pérennes.

Et puis ensuite réaliser des équipements touristiques qui aient une résonance. C'est malheureux, c'est comme ça, le mot « Franche-Comté » ne dit pas grand-chose en Europe. Le mot « Bourgogne » parle. La Franche-Comté, c'est la Bourgogne historique. On pourrait imaginer une Maison des 2 Bourgognes. Malheureusement je n'ai pas vu, mais ce n'est pas un reproche, beaucoup de nos collègues aux 4^{èmes} rencontres de la LGV organisées début octobre à la Rodia. Et je souligne encore une fois que la Région a bien fait d'organiser ce type de réflexion. Il y avait des gens de haute renommée intellectuelle qui ont dit : « Vous avez un FRAC - et je l'ai dit aussi à Gabriel BAULIEU -, c'est une très belle réalisation, mais tout le monde l'a ». Il nous faut des choses qui accrochent, des « totems » a dit ce sociologue, et ce totem, pour accrocher les touristes en Franche-Comté, les touristes européens et même du monde entier, c'est peut-être une réflexion : une Maison des 2 Bourgognes, c'est peut-être, je l'avais proposé aussi, la valorisation de tous les sites fortifiés que les autres n'ont pas tout près de Paris avec ces diverses directions dont j'ai parlées tout à l'heure, de notre ceinture de fortifications, mais en tout cas, certainement, la Maison des 2 Bourgognes. Et je l'ai dit au Conseil Municipal, mes chers collègues, 5 secondes pour vous dire simplement une petite chose bête et concrète : quand je vois le succès, je l'ai déjà dit, de ces deux malheureuses voitures du Musée PEUGEOT qui sont prêtées à la station de l'autoroute à Ecot et quand je vois ces légions de photographes japonais, allemands, qui photographient ces deux voitures PEUGEOT, qu'ils découvrent qu'ils sont sur le territoire de notre grande entreprise, je me dis : « Mais, nos deux agglomérations, celle de Dijon et puis de Besançon, et nos deux régions pourraient remettre quelque chose de bien plus fort encore en termes de messages sur notre identité ». A réfléchir, une Maison des 2 Bourgognes entre l'autoroute et, évidemment, la nouvelle ligne TGV. Moi, je pense que, dès maintenant, le Pôle métropolitain lorrain, il est sur les rails, j'aurais souhaité que le 11 décembre on porte sur les fonds baptismaux cet outil qui nous permettrait de faire un bond en avant, de renouveler complètement notre gouvernance et de l'adapter, justement, aux nouvelles données technologiques, je répète : Besançon-Dijon, le temps d'une ligne de métro à Paris, à partir du 11 décembre.

M. LE PRESIDENT.- Bien, d'abord, Monsieur ROSSELOT, merci pour ce que vous venez de dire, mais vous l'avez déjà dit au moins 2, 3 fois...

M. ROSSELOT.- Oui, je l'ai dit au Conseil Municipal.

M. LE PRESIDENT.- Vous savez ce que nous sommes en train de mettre en place avec Dijon, avec Montbéliard, avec d'autres communes, je vous l'ai déjà dit 20 fois.

M. ROSSELOT.- C'est tout ce que vous me dites.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais je vous l'ai déjà dit 20 fois, nos collègues le savent, nous avons une réunion le 25 septembre avec l'ensemble des Maires, je vous l'ai déjà dit, une fois vous n'étiez peut-être pas là, mais vous le savez, on avance, je ne veux pas perdre de temps. De toute façon je sais très bien que vous le redirez encore une fois. Avec vous, ce qu'il y a de bien, c'est que je fais deux fois le Conseil Municipal de Besançon. Vos interventions, je les connais bien parce que vous les faites deux fois. Je ne suis pas sûr que cela intéresse tout le monde d'ailleurs, mais en tout cas, voilà.

La Maison des 2 Bourgognes, je suis désolé, moi je me bats pour l'identité de la Franche-Comté, je ne me bats pas pour l'assimilation de l'image de la Franche-Comté, pour qu'on fonde la Franche-Comté dans la Bourgogne.

Monsieur GONON a la parole.

M. GONON.- Oui, dans le cadre de la préparation de ce plan 2030 auquel vous nous avez associé et ce dont je vous remercie, nous avons eu un premier tour de table et Monsieur LOYAT a fait état d'un sujet qui lui tenait beaucoup à cœur et qu'il voulait voir particulièrement développé, qui était celui de l'enseignement, de la formation, de l'enseignement supérieur sur notre territoire. Et à ce moment-là, j'ai pensé à un article qui est paru, je crois, le 9 novembre dans l'Est Républicain, qui faisait état du revers retentissant que nous avons enregistré dans le cadre des Universités d'excellence, puisque le PRES Bourgogne-Franche-Comté a été retoqué.

Ce qui m'a fait réagir, c'est les deux explications qu'a données le journaliste à cet échec. Il a dit : « Un PRES trop petit » et il a dit « Un PRES pas prêt ». Trop petit, Bourgogne plus Franche-Comté, moi je m'y suis opposé dès le début à cette fusion avec la Bourgogne, parce que, effectivement, je pensais que le nombre d'étudiants et de chercheurs était à l'échelle européenne. Et dans le cadre d'Universités de l'excellence, ce PRES, effectivement, était trop petit, la démonstration vient d'en être donnée. Ce qui est, par contre, encore plus choquant, c'est que le PRES n'ait pas été prêt pour défendre ce dossier, qui est un dossier vital, pour notre avenir, pour notre territoire, pour nos enfants. Et moi je pense que notre Assemblée serait coupable de ne pas se saisir de ce dossier et de demander des comptes aux responsables de l'Université qui n'ont pas su gérer ce dossier.

M. LE PRESIDENT.- Je ne suis pas sûr qu'ils n'aient pas su gérer ce dossier. J'ai eu l'occasion de m'entretenir plusieurs fois avec Claude CONDE, avec Sophie BEJEAN, Présidente de l'Université de Bourgogne, je pense qu'ils se sont beaucoup mobilisés, ils se sont beaucoup bagarrés, mais c'est vrai que la compétition est difficile, au niveau national. Effectivement, il y a de très, très grandes universités, avec lesquelles on a beaucoup de difficultés. Vous dites que c'est trop petit Bourgogne-Franche-Comté, je vous rappelle que c'est 50 000 étudiants, c'est l'équivalent d'une université strasbourgeoise, ce n'est pas si petit que cela. Mais bon, moi je suis aussi déçu, comme vous, mais je suis beaucoup moins dur que vous vis-à-vis de l'action du Président de l'Université ou de la Présidente de Bourgogne, parce que l'une et l'autre sont quand même très actifs, mais bon, on ne gagne pas à chaque fois. Pour une fois que ce n'est pas moi qui suis responsable.

Il y avait Monsieur LIME et ensuite Monsieur BONNET.

M.LIME.- Oui, simplement, quand on parle de Prospective 2030, c'est aussi intéressant de s'imaginer ce qu'auraient pensé nos élus en 1990, il y a 20 ans. Intellectuellement parlant, est-ce qu'il y a un élu à cette époque-là qui aurait pensé qu'on allait être là, tous ensemble, en train de réfléchir ensemble ?

M. LE PRESIDENT.- Non.

M. LIME.- A cette époque-là, il n'existait même pas de District, puisqu'il a dû être créé, suivant mes informations, en 93 ; la Communauté d'Agglomération fut créée en 2001 et intellectuellement, est-ce que des élus auraient pu imaginer qu'un jour...

M. LE PRESIDENT.- Mais non, parce que tu n'avais même pas le téléphone portable, tu ne savais même pas ce qu'était Internet. Non, mais c'est vrai, il a raison.

M. LIME.- Cela montre quand même la difficulté de l'exercice sur le fait d'imaginer ce que sera notre Agglomération dans 20 ans. Moi j'ai deux points, je les ai déjà dit un petit peu, je vais simplement les répéter : je pense qu'il faut que l'on travaille sur le sentiment d'appartenance à notre Agglomération, que ce soit pour les Bisontins comme pour les extérieurs. L'Agglomération, pour nous, reste un peu éloignée du vécu au jour le jour, même s'il y a de plus en plus de services. Et je pense que notre Agglomération doit passer à une Agglomération de projets, à une Agglomération de services. Cela veut dire que, quelque part, il faut que demain nos concitoyens, les élus, aient des services qui répondent aux besoins au jour le jour tout en étant la liaison avec nos concitoyens. Je pense que c'est relativement important et que l'on mette nos concitoyens, je dirais, leurs préoccupations, pour essayer de les régler. Et je rêve, à un moment ou à un autre, que l'on ait des véhicules de l'Agglomération qui soient là et qui circulent sur l'ensemble de l'Agglomération, qui rendent des services, tout en laissant les particularités aux communes. Je pense qu'il ne faut pas les enlever, tout particulièrement le lien social, qui me semble primordial au niveau des communes. Donc remettre le citoyen au milieu de nos préoccupations et je pense qu'un des grands enjeux de notre collectivité sera justement en fonction et j'ose espérer qu'à l'issue de la crise on revienne un petit peu moins sur les compétitions. J'entends les compétitions avec toutes les villes. Je ne suis pas obligatoirement sûr que dans la compétition il y ait des gagnants, il y ait des perdants. J'ai souvent remarqué qu'il y avait beaucoup plus de perdants que de gagnants, avec tout ce que cela peut comporter, et que dans cette collaboration, d'une façon élargie, on remette un petit peu le citoyen à l'intérieur de nos préoccupations. Et si vraiment on a un projet qui mène aux concitoyens, le citoyen dans l'avenir, je pense que là on aura quelque chose qui sera fédérateur sur l'ensemble de nos collectivités.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur BONNET.

M. BONNET.- Oui, une fois n'est pas coutume, je serai plus proche de Jean-Louis FOUSSERET que de Philippe GONON sur l'Université. Je pense qu'on ne doit pas condamner l'Université...

M. LE PRESIDENT.- Tout arrive.

M. BONNET.- ... dans la mesure où je crois qu'un travail a été fait et que ce n'est pas évident, connaissant l'antagonisme historique entre Dijon et Besançon, que les choses avancent. Les choses avancent à leur rythme. Bien évidemment, sur le plan européen, il était encore difficile de peser par rapport à d'autres identités. On sait que de toute façon, aussi bien à Dijon qu'à Besançon, sur le plan universitaire, sur le plan de la recherche, on sera complémentaire et on sera efficace, autrement on n'existera pas. Alors, après, est-ce que Nancy, Strasbourg, auraient envie d'aller avec nous, je ne sais pas, peut-être Reims, pour renforcer encore le poids, mais déjà, que ça avance, de la même façon que l'on a pu avancer dans la construction de l'Agglomération au rythme de ce qui était possible sur le plan universitaire, je pense que des choses se passent, qui sont intéressantes et que ce n'est pas ce qui a pu se passer pour l'IDEX, là, qui va tout remettre en question.

Ensuite, je serai peut-être moins d'accord sur d'autres choses, mais on est heureux de voir que la réflexion 2030 se résonne en termes d'agglomération, puisqu'on a dénoncé en 2006 le fait que la Ville ne résonnait pas en termes d'agglomération, alors que déjà à l'époque il eut été souhaitable de mieux associer l'Agglomération. Aujourd'hui, comme l'a rappelé Jean ROSSELOT, il y a une réflexion qui va au-delà de 2020 et qui suppose autre chose que l'Agglomération. Alors je voudrais poser une question, je ne vais pas reposer les mêmes questions qu'au Conseil Municipal, je vois là que l'on fait référence à la DATAR et à une notion de « ville intermédiaire et espace de proximité », est-ce que cette notion suppose l'Agglomération ou est-ce que cela suppose plus large, dans l'idée de ce que vous proposez avec « l'espace Centre Franche-Comté », dans ce que définit la DATAR ? Et puis, une question que j'avais posée aussi au Conseil Municipal : de longue date on sait qu'à Besançon et pour l'Agglomération un critère important était des emplois métropolitains supérieurs pour lesquels on était en déficit sur d'autres territoires, dans l'évaluation je pense que ce sera abordé. Est-ce qu'aujourd'hui on sait si depuis 2006 on a progressé sur ce plan-là ?

M. LE PRESIDENT.- Non, très honnêtement, je ne pense pas que l'on ait progressé sur ce plan-là. Les emplois métropolitains supérieurs, malheureusement, un certain nombre ont quitté les régions. Je ne dirais même pas notre région, mais on voit bien par exemple, même à Dijon, un certain nombre de centres de décisions ont quitté la Franche-Comté, ont quitté maintenant la Bourgogne, et se retrouvent soit en région parisienne, soit sur Strasbourg ou sur Nancy. Donc je pense que c'est un combat.

D'ailleurs, vous savez, c'est un mouvement qui est permanent, regardez par exemple les Banques de France : je me souviens, il y a quelques années, j'allais à la Banque de France de Pontarlier, il y avait la Banque de France à Vesoul, il y avait la Banque de France à Besançon, maintenant la Banque de France à Pontarlier, tout ça c'est fini, cela n'existe plus. Maintenant, les Caisses d'Épargne, il y avait une Caisse d'Épargne à Vesoul, une à Pontarlier, une à Morteau, une à Gray, donc tout cela, cela a été regroupé à Besançon, cela a été regroupé après sur Dijon et puis maintenant ce n'est même plus l'unité de Dijon, c'est beaucoup plus grand. Donc il y a un mouvement un peu inexorable contre lequel on doit se battre, effectivement. Et notre combat, justement, cela consiste quelquefois à pouvoir faire revenir ici et nous l'avons fait par exemple dans le domaine des télécoms -pas suffisamment, certainement -, mais dans d'autres domaines, au niveau de la SNCF, on se bat en permanence, on a fait revenir ici la traction, ici, sur Besançon. C'est un combat, un combat permanent. Il faut savoir qu'aujourd'hui en plus les distances, n'existent plus avec la vidéoconférence, avec Internet, avec le téléphone, il n'y a plus de distances. Et donc on peut très bien travailler, gérer des centres de profit ou gérer de l'institution depuis des territoires qui sont fort éloignés. Et donc c'est une tendance qui, effectivement, existe et contre laquelle on doit essayer de se battre, mais elle existe. On disait, Christophe LIME le disait justement « regarde, qu'aurait-on pensé en 1990 ? », c'est une bonne remarque. Est-ce qu'on aurait même pensé en 1990 qu'on arriverait un jour, très honnêtement, à être ensemble ici, 140, ici, à pouvoir discuter ensemble de l'avenir de nos 59 communes ? Il y a 20 ans, en 90, c'était inimaginable.

Aujourd'hui, nous en sommes là, et demain ? Est-ce qu'on peut aujourd'hui imaginer qu'il n'y aura plus, ou presque plus, de compétences aux communes ? Si je fais un petit test comme ça, je ne vais pas le faire, parce que je connais le résultat, ça va être difficile. Mais on sait bien quand même que le sens de l'Histoire, effectivement, va aller vers plus d'intercommunalité, vers plus de services. Et je crois qu'il y a des adaptations à faire, il y a une évolution, mais il faut regarder, y aller avec la volonté d'y aller, mais à la bonne vitesse.

M. ROSSELOT.- Justement, le passé explique le présent, c'est une loi de philosophie de l'Histoire. Et l'inimaginable d'aujourd'hui, cela pourrait très bien être le réel dans 10 ou 15 ans, c'est-à-dire cette fédération, c'est la définition du pôle métropolitain...

M. LE PRESIDENT.- Mais je vous ai répondu Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Mais laissez moi finir ma phrase, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT.- C'est une maladie chez vous de répéter toujours les mêmes choses.

M. ROSSELOT.- Cette fédération de communautés d'agglomération, il y en a 5 sur l'axe Rhin-Rhône, cela peut être le réel de demain. Et puis sur cet axe plein de potentialités, à condition de se mettre ensemble, de se fédérer à travers un pôle métropolitain, ce que font les autres ensembles géographiques, ce pourrait être le réel de demain qui nous dote des outils pour le bien-être, le développement économique et l'emploi de nos concitoyens, voilà.

M. LE PRESIDENT.- Pourquoi vous êtes en train de me dire ça, alors que je me tue à répéter depuis des mois ici que c'est ce que nous sommes en train de faire.

M. ROSSELOT.- Attendez, Monsieur, non, vous faites voter au Conseil Municipal un rejet du pôle métropolitain et, oui, vous avez fait voter un rejet du pôle métropolitain par vos collègues, par vos colistiers, je ne sais pas quelle estime vous avez d'eux, et vous courrez à Vesoul proposer un pôle métropolitain, qu'est-ce que c'est que ce travail ? Qu'est-ce que c'est que ce travail ? Qu'est-ce que c'est que c'est cette gouvernance ? Enfin, quoi, cela suffit aussi !

M. LE PRESIDENT.- Vous avez terminé ? Bien, voilà, de toute façon, même si vous n'avez pas compris, ce n'est pas grave, il nous le ressortira encore 3 ou 4 fois.

M. ROSSELOT.- J'ai tout compris, justement.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez terminé deux fois, c'est bien, ça va ? Vous vous êtes exprimé largement sur le sujet, pour dire toujours la même chose. Vous ne voulez pas que nous avançons, mais on avance. Ecoutez, vous en parlerez à votre collègue, Jacques PELISSARD, il se félicite, lui, de ce que nous sommes en train de faire. Vous connaissez bien Monsieur PELISSARD, c'est le Président de l'Association des Maires de France, c'est le Maire de Lons-le-Saunier.

M. LE PRESIDENT.- Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR.

M. GOVIGNAUX.- Je voudrais mettre un bémol à l'idée qu'il faut absolument être gros pour être reconnu. J'ai passé la journée à Montbéliard où l'on a travaillé sur les fonds européens, et particulièrement sur les projets urbains, et il nous a été dit qu'est actuellement dans les tuyaux à Bruxelles, pour la période 2014-2020, un effort du FEDER spécifique pour les agglomérations de moyenne dimension et pour les régions de petite taille, ce qui est une manière de reconnaître qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une strate de 500 000 habitants pour arriver à quelque chose. Et j'en profite pour dire, parce que cela fait toujours plaisir, à propos des projets urbains, qu'aussi bien en ce qui concerne la stratégie, le choix des projets, que pour le timing de réalisation des projets, ce n'est pas le Nord Franche-Comté qui a été cité en exemple aujourd'hui, c'est bien le Grand Besançon, et c'était une réunion de travail, on n'était pas là pour échanger des compliments.

M. LE PRESIDENT.- Je te remercie. Alors qui est-ce qui a demandé la parole ? Ah oui, Lazhar.

M. HAKKAR.- Merci Monsieur le Président. Moi je me félicite ce soir, il y a eu 2 ou 3 dossiers, carte Avantages Jeunes, Concours de Chronométrie et même les aides à l'implantation d'entreprises qui mettent en évidence la coopération entre la Suisse et la Franche-Comté, dont je me félicite. Par contre, il y a quelque chose qui me gêne en termes de prospective, c'est qu'on est proche de villes comme Lausanne, mais malgré la Route des Microtechniques, il y a un schéma manquant à ce niveau-là. J'ai toujours eu le regret qu'il n'y ait pas de TGV. Le TGV Paris-Lausanne, j'ai toujours regretté qu'il ne passe pas par Besançon et je pense que c'est quelque chose sur laquelle il faudra réfléchir à l'horizon 2030. Je vous dis cela parce qu'on ne s'imagine pas le nombre de personnes qui sont formées à Besançon, je pense à l'ENSM, etc., et qui vont travailler en Suisse dans les entreprises horlogères. Lausanne, c'est une ville que j'aime bien et avec laquelle on peut travailler d'ailleurs, mais on met du temps pour y aller, malgré la qualité du TER. Besançon n'est reliée qu'au Locle et je pense que c'est quelque chose sur laquelle il faudrait réfléchir pour désenclaver un petit peu notre Agglo par rapport à la Suisse. Alors, je ne sais pas si c'est à notre niveau que cela se décide, mais je regrette que le Paris-Lausanne ne passe pas par Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais tu sais, Lazhar, si tu regardes la voie ferrée, ce n'est pas facile quand même, parce que Lausanne-Paris, il existe, mais il passe par Vallorbe, il passe par Frasne et ensuite il part. Mais le faire venir de Pontarlier à Besançon, il y a du boulot, il y a du boulot.

M. HAKKAR.- On parle de 2030.

M. LE PRESIDENT.- Ah oui, de 2030, oui. Bon, il s'arrêtera où ?

M. CAYUELA.- A Morre.

M. LE PRESIDENT.- A Morre. Par contre, ce que je veux dire à Lazhar, c'est qu'il y a quelque chose aussi de vraiment nouveau par rapport à ces dernières années, c'est effectivement la collaboration avec la Suisse. Dans le cadre du « Centre Franche-Comté » j'ai même proposé, ce qui est en discussion actuellement, la présence d'observateurs suisses, ce qui posait un problème parce qu'on a dit « Quels Suisses ? ». Parce que du côté de Pontarlier ils sont plutôt intéressés par les Suisses du canton de Vaud et du côté de Morteau, le Locle, la Chaux-de-Fonds, c'est plutôt le canton de Neuchâtel. Donc cela pose, là aussi, une difficulté, mais on avance dans cette direction-là et je pense que l'avenir va aussi continuer à se construire en transfrontalier, entre autres avec la Suisse sur ces deux cantons-là, puisque vous savez qu'en Suisse, maintenant, il y a quand même 3 ou 4 grandes régions qui sont en train de se mettre en place. Et nous, nous travaillons avec la région qui s'appelle Centre Suisse, qui s'appelle « Suisse capitale » je crois, parce qu'il y a Berne dedans, cela va jusqu'à Berne, voilà. Jean-Yves PRALON.

M. PRALON.- Oui, moi je serai très court. Je voudrais simplement, parce que je bois toujours les paroles de Christophe LIME, c'est peut-être un scoop, mais c'est vrai, parce que c'est toujours empreint de bon sens, et puis c'est quelqu'un qui est proche du terrain et j'adore les gens qui sont proches du terrain. Moi, ce que je voudrais dire, s'il vous plaît, cependant, ce que je voudrais dire à Christophe LIME, c'est qu'en 89, j'étais Maire à l'époque, et on ne savait pas si on serait 140 ce soir dans la salle, mais il y avait le Conseil des communes du Grand Besançon, sous l'influence de Robert SCHWINT, de Paulette, d'un tas de personnes, de Michel JACQUEMIN, on était plusieurs à vouloir se regrouper, on ne savait pas sous quelle forme, mais on voulait travailler ensemble.

Ce que je voudrais dire aussi, ce qui me paraît important, je rejoins tout à fait Christophe LIME, je veux bien qu'on réfléchisse à l'horizon 2030 en parlant de tourisme, de culture, de tout ce qu'on veut, ça c'est beau, mais je pense que de temps en temps, on a mis du temps à construire cette Agglo, faisons déjà que cette Agglo donne des signes forts à nos populations, que ce soit en matière de tourisme, en matière de culture, de sports. Je trouve que, là encore, les signes ne sont pas suffisants. Je le dis parce que j'ai le droit de m'exprimer et de le penser. Et avant de penser à 2030, donnons des signes tangibles d'appartenance à l'Agglomération à l'ensemble de nos 170 000 habitants. Ça pourrait passer peut-être par une identification plus forte de nos communes à travers des signes très simples comme ces pancartes à l'entrée de nos villages où il serait stipulé que l'on est dans l'Agglomération de Besançon, que la commune de Tallenay, la commune de Morre ou de je ne sais où, de Miserey, sont dans l'Agglo, avec un signe « Communauté d'Agglomération ». Cela ne coûterait pas forcément très cher, mais on se sentirait un peu tous plus unis les uns aux autres. Voilà tout ce que je voulais dire. 2030 c'est beau, il faut réfléchir, c'est bien, mais au concret, chaque jour, il faut donner peut-être, à mon avis, un peu plus de signes. Je pense notamment aux nouvelles technologies, par rapport à Internet, à des choses comme cela qui nous sont réclamées à corps et à cri. C'est bien beau de penser 2030, mais pensons peut-être déjà à aujourd'hui et peut-être à demain.

M. LE PRESIDENT.- Alors, par rapport à Internet, je peux dire quand même que s'il y a un domaine dans lequel l'Agglo a été assez performante, pour ne pas dire très performante, c'est la mise en place des NRA-ZO (des Nœuds de Raccordement Abonnés Zones d'Ombre). Désormais, quand même, maintenant, à Busy, à Vorges-les-Pins, à Deluz, pas encore totalement à Tallenay, on arrive quand même maintenant à avoir effectivement le Haut Débit. Et puis vous savez, 2030, moi je peux vous dire avec certitude que la Prospective 2030, ce qui sera écrit là, ce n'est pas ça qui sera réalisé en 2030. Pas plus que quand on a parlé de 2020. Mais simplement cela donne des axes de réflexion, cela donne des pistes, cela donne un cadre général, une ligne d'actions, c'est une piste qu'on trace. Mais bien sûr que les choses auront changé. Et puis, toi qui est, Lazhar, proche de la Suisse, tu le dis et tu as raison, je veux dire que, par exemple, notre action avec le Locle, la Chaux-de-Fonds, elle conduit au fait que, désormais, il y a un train, ils sont très heureux pour ça, entre la Chaux-de-Fonds et Besançon-TGV, sans rupture de charge, tu vas à la Chaux-de-Fonds et tu descends à Besançon en TGV et tu peux prendre le train, on peut faire l'aller et retour dans la journée. On en parle beaucoup mais ce sont des exemples précis et pour eux c'est très important. Parce que les Suisses sont très sensibles à l'ouverture sur Besançon parce que cela leur donne l'accès aussi à Paris, avec la difficulté, avec aussi un peu la concurrence qu'il y a avec nos amis de Pontarlier, parce que Lausanne, justement, le train passe par chez eux et il faut être vigilant parce que quand on vient de Suisse, on passe à Lausanne et à Pontarlier, on évite la capitale régionale, mais il faudra effectivement le faire passer par Morre peut-être, comme disait Jean-Michel CAYUELA tout à l'heure, mais on travaille bien avec les Suisses, voilà.

Alors je vais vous dire, il ne faut jamais dire d'ailleurs quand vous allez en Suisse, parce que je l'ai dit la première fois et on m'a dit « Ne fais plus jamais ça ! » : il ne faut jamais dire « Nos amis Suisses » parce qu'il paraît que ce n'est pas bien. Dites « Nos collègues Suisses », mais ne dites pas « Nos amis Suisses ». C'est comme si tu parlais d'une histoire belge à un Belge. Les « Amis Suisses » cela ne se dit pas ça. J'ai appris ça, tu vois, on en apprend tous les jours.

Bien. Qui est-ce qui voulait encore intervenir ? Personne. 2030 : au boulot et j'espère que vous allez bien réfléchir.

Alors, il n'y a pas de remarques, c'est adopté.

Rapport n°6.2- Démarche de valorisation du quartier culturel « Cité des Arts - Prés-de-Vaux » - Programme européen URBACT - ESIMeC

M. LE PRESIDENT.- « Valorisation du quartier culturel Cité des Arts - Prés-de-Vaux ».

M. BODIN.- Voilà, rapport 6.2, page 127, « Démarche de valorisation du quartier culturel « Cité des Arts - Prés-de-Vaux » : donc le Grand Besançon, en lien avec la Ville de Besançon, a engagé une réflexion sur la valorisation du quartier artistique et culturel en émergence autour de la Cité des arts et de la culture, de la Rodia, de la Fabrique artistique et du Bastion. Cette réflexion comprend trois volets : urbain, dont le pilotage est assuré par la Ville de Besançon, économique et formation. Pour le volet formation, le Grand Besançon a été retenu en 2010 avec 7 autres agglomérations européennes de taille moyenne, dans le cadre du projet européen ESIMeC, détaillé ci-dessous.

Le budget total du projet ESIMeC est de 705 000 € répartis entre les différents partenaires. Le budget alloué au Grand Besançon est de 73 656 €, dont 51 560 € financés par le FEDER, soit 70 %. Au final, donc 22 096 € seront donc à la charge du Grand Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Des remarques ? Adopté.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Lancement de la procédure d'élaboration d'un nouveau Plan Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2012-2018

M. LE PRESIDENT.- Robert, PLH.

M. STEPOURJINE.- Alors, « Lancement de la procédure d'élaboration du nouveau PLH » : donc le Programme Local de l'Habitat n°4 actuel arrive à échéance en 2012. Le rapport qui vous est présenté page 133 précise les enjeux, les orientations et la méthodologie d'élaboration du 5^{ème} PLH du Grand Besançon qui, pour moi, est un heureux anniversaire, sachant que j'ai réalisé, du temps du District, le 1^{er} PLH, donc cela rejoint ce que tu disais tout à l'heure.

Considérant que l'habitat est une compétence très technique, le rapport présente les organismes impliqués dans la conduite du projet et son calendrier prévisionnel. Le Conseil est invité à se prononcer sur le lancement de la procédure, la méthodologie et le calendrier.

M. LE PRESIDENT.- Merci Robert, il n'y a pas de remarques ? On aura certainement l'occasion d'en reparler.

M. STEPOURJINE.- Ah oui.

Rapport n°7.2 - Avenant n° 3 au marché d'OPAH

M. LE PRESIDENT.- Rapport suivant : HINCELIN, POISSENOT et STEPOURJINE ne voteront pas.

M. STEPOURJINE.- « Avenant n°3 au marché de l'OPAH » : donc le marché avec HDL est constitué d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle. Cette dernière comprend une part variable, sans modifier le montant du marché de 363 856,68 € TTC sur 3 ans. Nous vous proposons d'autoriser le Président à signer l'avenant n°3, permettant de financer le suivi et l'animation des 125 opérations restantes d'ici la fin mars 2012.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ? Adopté.

Rapport n°7.3 - Demande de subvention dans le cadre de l'OPAH

M. STEPOURJINE.- Demande de subvention dans le cadre de l'OPAH, page 143 : nous invitons le Conseil communautaire à se prononcer sur 10 demandes de subventions concernant 11 logements à loyer maîtrisé et 3 logements pour le maintien à domicile des propriétaires occupant, pour un montant total de 64 705 €.

M. LE PRESIDENT.- D'accord ? Adopté.

Rapport n°7.4 - Subvention pour la reconstruction de logements publics dans le cadre du PRU des Clairs Soleils
- Opérations de Grand Besançon Habitat

M. LE PRESIDENT.- Rapport suivant : HINCELIN, MENETRIER, POISSENOT, ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE, STEPOURJINE ne prendront pas part au vote.

M. STEPOURJINE.- « Subvention pour la reconstruction de logements dans le cadre du Plan de Renouvellement Urbain des Clairs Soleils », page 147 : le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 76 240 € à Grand Besançon Habitat pour l'achat en VEFA de 40 logements, c'est-à-dire 36 PLUS et 4 PLAI, dans le cadre des reconstructions du PRU des Clairs Soleils. Cette subvention concerne 2 opérations, l'une en THPE et l'autre en BBC.

Concernant le Plan de Renouvellement Urbain des Clairs Soleils, chacun peut apprécier aujourd'hui la qualité de vie et la qualité urbanistique de ce quartier. Et grâce à l'action conjuguée du renouvellement urbain et de la réhabilitation des immeubles, dans lesquels on constatait une très importante vacance, ceux-ci redeviennent attractifs. Et on peut donc remercier et féliciter les bailleurs sociaux.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ? Madame JEANNIN.

Mme JEANNIN.- Je vote contre ce rapport.

M. STEPOURJINE.- Ah oui, la rue Viancin.

Mme JEANNIN.- Voilà, rue Viancin, à nouveau.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais vous n'allez pas, à chaque fois, nous ressortir la rue Viancin quand même ?

M. STEPOURJINE.- Si, si, mais c'est le cas. Il y a un programme rue Viancin, je m'y attendai.

M. LE PRESIDENT.- Oui, allez, c'est bien. Opposition : Madame JEANNIN. Des abstentions ? Il n'y en a pas.

Rapport n°7.5 - Nouveaux logements locatifs publics inscrits dans la programmation 2011 de droit commun

M. STEPOURJINE.- Ensuite : « Programmation de construction de logements locatifs publics ».

M. LE PRESIDENT.- HINCELIN, MENETRIER, POISSENOT, ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE, STEPOURJINE ne votent pas.

M. STEPOURJINE.- Page 153, nous invitons le Conseil communautaire à se prononcer sur une nouvelle programmation de logements publics qui comporte aujourd'hui 7 nouveaux dossiers pour la production de 62 logements, dont 31 pour Habitat 25 et 31 pour Grand Besançon Habitat, pour un montant de subventions déléguées de l'Etat de 160 880 €.

Ce nouveau programme porte à 85 logements la programmation 2011. Nous vous présenterons, en décembre, une ultime programmation, qui devrait nous permettre d'atteindre notre objectif de 121 logements. Il est à noter que la majorité des programmes sont en BBC.

M. LE PRESIDENT.- Bien, est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas, merci.

Questions diverses

Rapport n° 10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que vous avez des questions à me poser sur les décisions qui ont été prises par le Bureau, dans le rapport 10.1 ? Je n'en vois pas.

Rapport n° 10.2 – Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRESIDENT.- Et le rapport 10.2 : des questions sur les décisions que j'ai prises ? Je n'en vois pas.

C'est terminé, la séance est levée. Je vous remercie.